

2021_CT2_012

OBJET : Ressources - Finances - Approbation des projets de la Métropole en vue de l'adoption d'un contrat métropolitain intégrateur des financements de l'Etat, de la Région, du Département et des fonds européens dans le cadre du Contrat d'avenir et du Plan de relance et – Approbation de la liste des projets portés par le Territoire du Pays d'Aix

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à FILIPPI Claude – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 11 février 2021

02_1_10

■ **Approbation des projets de la Métropole en vue de l'adoption d'un contrat métropolitain intégrateur des financements de l'Etat, de la Région, du Département et des fonds européens dans le cadre du Contrat d'avenir et du Plan de relance et – Approbation de la liste des projets portés par le Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Eu égard à la crise sanitaire sans précédent générée par l'épidémie de COVID, la Métropole Aix-Marseille-Provence a très vite mis en place un plan d'urgence métropolitain. Les actions conduites en faveur de la continuité du service public, de la santé des habitants, de la solidarité envers les plus fragiles et les mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et sauvegarder les emplois doivent désormais s'intégrer dans une vision plus large de la transformation métropolitaine que les élus ont collectivement affirmée pour cette nouvelle mandature.

La délibération-cadre du 31 juillet 2020 « AMP 2R : la relance et le renouveau d'Aix-Marseille-Provence », adoptée à l'unanimité, est conçue comme un nouveau modèle de développement qu'il faut collectivement réussir pour faire face aux impacts en cascade de la pandémie et des confinements successifs.

Cette stratégie répond à trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale et le virage écologique.

Dans le même temps, l'Union européenne et l'Etat français ont mis en place une série d'outils de financement pour soutenir l'activité économique mise à mal par la crise sanitaire, tout en accompagnant la transition écologique et numérique.

Ainsi, l'État et France Relance présentent un ensemble de mesures à destination des collectivités territoriales qui font écho aux priorités politiques de la Métropole en matière d'investissement : Contrat d'avenir intégrant le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 et le Plan de relance, Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), auxquels viennent s'ajouter les fonds européens dédiés.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Dans ce cadre, le 17 décembre 2020, le Conseil de Métropole a adopté une délibération portant « engagement dans les processus de financement de soutien à la Relance de l'Etat et de l'Europe », et a ainsi acté sa volonté de soutenir les projets de la Métropole contribuant à la relance.

L'opportunité que représentent ces fonds ainsi que le calendrier très proche dans lequel ils vont être mis en place incitent la Métropole à prendre position auprès de ses partenaires et à proposer une méthode afin que les projets de son territoire puissent bénéficier d'une part importante de ces crédits.

C'est pourquoi la Métropole va délibérer pour adopter la mise en œuvre d'un contrat métropolitain (Etat, fonds européens, Région, Département, Métropole) qui pourrait être négocié à partir de ses objectifs stratégiques de relance et de renouveau, et à partir de la liste de projets qu'elle porte avec les six Territoires qui la composent. Cette liste figure en annexe et servira de socle de travail dans les prochaines étapes de contractualisation.

Ces projets ont été sélectionnés avec les présidents et les élus des Conseils de Territoire pour veiller aux réponses nécessaires à la relance à l'échelle de leurs Territoires respectifs. Ils constituent le point de départ des discussions avec les cofinanceurs.

C'est dans ce contexte que le Territoire du Pays d'Aix souhaite voir inscrit plusieurs projets structurants, s'inscrivant dans les priorités définies par la Métropole et les cofinanceurs et traduisant la mise en œuvre opérationnelle de son projet de territoire.

Ce souhait s'inscrit dans la trajectoire donnée par le SCOT du Pays d'Aix approuvé en décembre 2016 et en cours d'actualisation et de traduction réglementaire à travers l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix, menée notamment en articulation avec celle du SCOT métropolitain.

Dans ce cadre, les élus du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ont débattu du projet de territoire décliné dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi, le 25 novembre 2019. Celui-ci affiche clairement la ligne directrice du projet de territoire : faire du Pays d'Aix un territoire écoresponsable, conciliant proximité et attractivité.

Le Territoire du Pays d'Aix souhaite donc voir inscrire des projets participant à la mise en œuvre des objectifs portés par ce PADD et s'insérant déjà dans des schémas métropolitains et des dispositifs régionaux et nationaux notamment le SRADDET approuvé le 15 octobre 2019.

L'un des objectifs majeurs de ce projet est de structurer une armature territoriale conciliant la proximité nécessaire au maintien de la qualité de vie, avec les enjeux d'attractivité métropolitain.

C'est ainsi que plusieurs opérations soutenues par le Territoire du Pays d'Aix visent, d'une part, à conforter la fonction résidentielle, économique et centrale de la ville d'Aix-en-Provence afin d'affirmer son rôle d'envergure métropolitaine et moteur pour le développement du Pays d'Aix comme l'opération d'aménagement Phare et Balises à Encagnane, l'agrandissement du stade Maurice David ; et d'autre part, à renforcer les pôles structurants d'envergure métropolitaine à travers l'accueil de projets de développement économique, résidentiels ou de loisirs comme le projet de quartier de gare au Pennes-Mirabeau, la poursuite de l'opération Cap Horizon à Vitrolles, la pépinière d'entreprise de Pertuis, l'opération d'aménagement du quartier du Liourat à Vitrolles, la couverture de la piscine de Gardanne, le complexe sportif du Farigoulier à Pertuis, la piscine de Vitrolles.

La mobilité représente aussi un élément central dans la structuration du territoire. Aussi, l'objectif porté par le Territoire du Pays d'Aix est de garantir les capacités de développement des réseaux de transports collectifs et les modes alternatifs à la voiture, ainsi que d'inciter à l'intermodalité en articulation avec les orientations du projet de PDU métropolitain arrêté le 19 décembre 2019 et en lien

avec les infrastructures ferroviaires. Cela s'illustre par des projets comme la ligne D du BHNS reliant la gare routière d'Aix et le pôle d'activités des Milles, la bretelle entre la RD9 et l'A51, la déviation Villelaure-Pertuis, la liaison en site propre entre la gare VAMP de Vitrolles et l'aéroport, le contournement des Milles.

Il s'agit aussi de favoriser de manière responsable la mise en valeur des paysages et du patrimoine, notamment sur un plan touristique et de loisirs. C'est l'objet de différents projets d'aménagement ou de réhabilitation de sites naturels ou patrimoniaux en lien avec le Grand Site Sainte-Victoire, comme la requalification du pôle d'accueil du public du barrage de Bimont, la réhabilitation du sentier Imoucha à Saint-Marc-Jaumegarde, la sauvegarde et valorisation de l'ancien canal du Verdon à Meyrargues.

Le Territoire du Pays d'Aix porte également l'ambition de garantir le maintien et le développement d'une agriculture productive et durable, la création de la couveuse agricole de Luynes s'inscrit dans cet objectif.

Enfin, dans le contexte que nous connaissons, le Territoire du Pays d'Aix s'engage à offrir à la population un cadre de vie plus sain, plus sûr et plus résilient.

Ainsi, plusieurs projets proposés visent à préserver la ressource et la qualité de l'eau comme l'amélioration des réseaux d'eau potable et d'eau usée, la sécurisation de la ressource en eau, les travaux sur les stations d'épuration mais aussi à lutter contre les nuisances sonores avec l'observatoire du bruit. Enfin, il s'agit d'améliorer la réduction de la production de déchets ultimes en dotant le territoire d'équipements dédiés en articulation avec le plan métropolitain de Prévention des Déchets comme l'extension de l'installation de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois, un centre opérationnel de collecte des ordures ménagères ou la construction d'une nouvelle déchetterie à la Calade.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Madame Maryse Joissains Masini en qualité de Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° FBPA 054-9156/20/CM du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver l'élaboration d'un contrat métropolitain intérateur des financements de l'Etat, de la Région, du Département et des fonds européens ;
- Que le Territoire du Pays d'Aix a été associé à la consolidation des projets composant le contrat métropolitain et qu'il a fait valoir ses priorités au regard de ses attentes spécifiques ;
- Que la liste des projets retenues par le Conseil de la Métropole intègre la totalité des projets proposés par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix présentée en annexe de ce rapport,

Délibère

Article 1 :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix approuve les projets métropolitains en vue de l'adoption d'un contrat métropolitain intérateur des financements de l'Etat, de la Région, du Département et des fonds européens dans le cadre du Contrat d'avenir et du Plan de de relance.

Article 2 :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix approuve la liste des projets portés par la Métropole et incluant ceux proposés par le Territoire.

PROJETS DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

NOM DU PROJET

MONTANT HT

TRANSPORT ET MOBILITE

BHNS C (Haut de Brunet - Malacrida)	61 250 000
BHNS ligne D (Gare routière - Pôle d'activités)	84 750 000
Aménagement routier en site propre liaison gare VAMP Vitrolles - aéroport	20 000 000
Conception/réalisation transport par câble gare VAMP Vitrolles - aéroport	31 000 000
Liaison RD973 déviation Villelaure-Pertuis	15 000 000
Vitrolles Cap Horizon - 2e phase de l'opération d'aménagement	14 400 000
Bretelle RD9/ A51 - Volet travaux	3 200 000

TRANSITION ECOLOGIQUE

Observatoire du bruit	600 000
Opérations eau potable et eaux usées : Bouc-Bel-Air, Peyrolles, Meyrargues, Vitrolles, Les Pennes Mirabeau, Puyloubier, Rognes	9 000 000
Travaux réseau eau assainissement : Cabriès, Coudoux, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Peynier, Vitrolles	1 350 000
Sécurisation ressource en eau	1 670 000
Travaux/Études stations d'épuration	1 915 000
Extension de l'installation de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois	30 000 000
Construction d'un centre de tri métropolitain	50 000 000
Centre opérationnel de collecte des ordures ménagères	18 000 000
Construction d'une nouvelle déchetterie à la Calade	2 000 000
Voirie de contournement ouest des Milles	31 000 000
Piscine de Vitrolles	15 000 000
Piscine de Gardanne	5 700 000
Complexe sportif Farigoulier de Pertuis	3 000 000
Sauvegarde et valorisation de l'ancien canal du Verdon à Meyrargues	750 000
Requalification de l'accueil du public du barrage de Bimont	1 000 000
Réhabilitation du sentier Imoucha à Saint Marc Jaumegarde	560 000

Accuse de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception en préfecture : 22/02/2021

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ESR ET INNOVATION

Reconstruction et modernisation de la pépinière d'entreprises innovantes de Pertuis 7 500 000

CULTURE, SPORTS ET GRANDS EVENEMENTS

Agrandissement du stade Maurice David 6 153 406

AMENAGEMENT ET URBANISME

Projet urbain quartier gare des Pennes-Mirabeau 9 412 000

Opération d'aménagement Phares et Balises-Encagnane 18 400 000

Opération d'Aménagement quartier du Liourat à Vitrolles 14 600 000

ALIMENTATION, AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Création d'un Espace Test Agricole à Luynes 1 900 000

TOTAL GENERAL DES PROJETS DU PAYS D'AIX**459 110 406 M€**

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 18 Février 2021

18

FBPA 018-18/02/21 CM

■ Projets de la Métropole proposés dans le cadre la relance en vue d'un contrat métropolitain intégrateur des financements de l'Etat, de la Région, du Département et des fonds européens

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Eu égard à la crise sanitaire sans précédent générée par l'épidémie de COVID, la Métropole Aix-Marseille-Provence a très vite mis en place son plan d'urgence métropolitain.

Les actions conduites en faveur de la continuité du service public, de la santé des habitants, de la solidarité envers les plus fragiles et les mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et sauvegarder les emplois doivent désormais s'intégrer dans une vision plus large de la transformation métropolitaine que les élus ont collectivement affirmée pour cette nouvelle mandature.

La délibération-cadre du 31 juillet 2020 « AMP 2R : la relance et le renouveau d'Aix-Marseille-Provence », adoptée à l'unanimité, est conçue comme un nouveau modèle de développement qu'il faut collectivement réussir pour faire face aux impacts en cascade de la pandémie et du confinement.

Cette stratégie répond à trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale, le virage écologique et passe par la mise en œuvre de huit « chantiers » stratégiques aux effets démultipliés pour prioriser l'investissement.

Dans le même temps, l'Union européenne et l'Etat français ont mis en place une série d'outils de financement pour soutenir l'activité économique mise à mal par la crise sanitaire, tout en accompagnant la transition écologique et numérique des entreprises.

France Relance présente un ensemble de mesures à destination des collectivités territoriales et des entreprises, qui font écho aux priorités politiques de la Métropole en matière d'investissement.

Dès le 17 décembre 2020, le Conseil de Métropole a adopté une délibération portant « engagement dans les processus de financement de soutien à la Relance de l'Etat et de l'Europe », et a ainsi acté

sa volonté de soutenir les projets de la Métropole contribuant à la relance et au renouveau (AMP2R) et répondant aux attendus de France Relance, du Contrat d'avenir 2021-2027 et des fonds européens dédiés à la relance.

En articulation avec la Métropole, le Département a lui-même délibéré en décembre 2020 une liste de projets pour la relance, proposée à la contractualisation.

L'opportunité que représentent ces fonds ainsi que le calendrier très proche dans lequel ils vont être mis en place nous obligent à prendre position auprès de nos partenaires dès aujourd'hui et à proposer une méthode afin que les projets de notre territoire puissent bénéficier d'une part importante de ces crédits.

C'est pourquoi la présente délibération propose la mise en œuvre d'un contrat métropolitain (Etat, fonds européens, Région, Département, Métropole) qui pourrait être négocié à partir de nos objectifs stratégiques de relance et de renouveau, et à partir de la liste de projets que porte la Métropole. Cette liste figure dans le document en annexe, qui servira de socle de travail dans les prochaines étapes de contractualisation.

Ces projets ont été sélectionnés avec les présidents des Conseils de territoire pour veiller aux réponses nécessaires à la relance à l'échelle des six Territoires. Ils sont soutenus par les élus des six Territoires, qui sont appelés à formuler leur adhésion par un vote au sein de chaque Conseil de territoire, préalable au Conseil de la Métropole.

Ils sont également soutenus par les vice-présidents de la Métropole, comme réponse opérationnelle aux enjeux thématiques de la relance, en complète coordination transversale.

Ces projets affichent une totale convergence avec les objectifs dominants de l'ensemble des fonds vers lesquels nous orientons nos demandes de financement. Ils constituent le point de départ des discussions avec les co-financeurs potentiels, notamment Etat et Région, Département et Union Européenne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment l'article 107 ;
- L'accord du Conseil européen du 21 juillet 2020 sur *Next Generation EU*, le Plan de Relance européen de 750 milliards d'euros incluant 390 milliards de subventions dont 40 milliards d'euros pour la France ;
- L'accord du 10 novembre 2020 entre le Parlement européen et le Conseil sur le cadre financier pluriannuel européen 2021-2027 et le plan de relance « *Next Generation EU* » ;
- La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 relative à l'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment ses articles 11-I et 19-IV ;
- La loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

- L'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Les décrets n° 2020-344 du 27 mars 2020 et 2020-423 du 14 avril 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
- Le décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- L'arrêté du ministre de la Santé du 14 mars 2020, article 1^{er} portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 particulièrement au regard des mesures concernant les établissements recevant du public ;
- Les délibérations du conseil métropolitain relatives aux mesures d'urgence ;
- La publication du Plan de Relance du Gouvernement français le 3 septembre 2020 de 100 milliards d'euros qui s'articule autour de 3 priorités, l'écologie, la compétitivité et la cohésion, pour redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois ;
- La signature des accords de méthode par le Premier ministre et le Président des Régions de France, le 28 septembre 2020, précisant la mobilisation de l'Etat et des Régions sur les priorités stratégiques à inscrire dans les contrats de Plan Etat-Région (CPER) et les accords de Relance et de la mobilisation des moyens pour construire la Relance ;
- Les mesures d'urgence économique mises en place par le Gouvernement le 29 octobre 2020 suite à la décision de re-confinement ;
- La délibération HN 002-17/12/20 CM du 17 décembre 2020 portant engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les processus de financement de soutien à la Relance de l'Etat et de l'Europe.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que les plans de relance européens, nationaux et régionaux peuvent permettre au tissu d'entreprises, aux habitants et aux collectivités de réduire les conséquences désastreuses du COVID-19 qui les menacent, et qu'ils peuvent soutenir une volonté affirmée d'investissement local. A ce titre, ils peuvent accompagner les projets face aux enjeux tant économiques, que sociaux et environnementaux (notamment pour la transition énergétique et le défi climatique) mais aussi stimuler un haut niveau d'innovation et de modernisation ;
- Que la Métropole, en accord avec ses six Conseils de Territoire, malgré ses contraintes budgétaires liées à la baisse des recettes fiscales et à la hausse des dépenses induites par les mesures sanitaires, affirme sa volonté de maintenir un effort d'investissement conséquent pour réussir sa relance et son renouveau ;
- Que la Métropole ne pourra pas financer seule l'ensemble des projets qu'elle a identifiés comme nécessaires dans les prochaines années et qu'elle ne réussira que par le partenariat étroit avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département ;
- Que les projets présentés en annexe estimés à près de 3,8 milliards d'euros sont aujourd'hui proposés dans les cadres contractuels ouverts par ces partenaires au titre de la Relance ;
- Que la proposition d'un contrat métropolitain intégrateur permettrait d'optimiser les financements de la relance, qui reposent sur plusieurs véhicules nationaux et européens.

Délibère

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Article 1 :

Est pris acte des orientations et d'une liste de projets structurants contribuant à la relance et au renouveau d'Aix-Marseille Provence (AMP2R), sélectionnés en raison de leur convergence avec les thématiques dominantes de l'ensemble des fonds nationaux et européens de la relance ci-annexée.

Article 2 :

Est pris acte de la proposition de solliciter les partenaires de la contractualisation pour la formalisation d'un contrat métropolitain intégrateur des financements de l'Etat, de la Région et des fonds européens. Ce contrat intégrerait notamment la future convention d'application territoriale du Contrat d'avenir 2021-2027 et le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) à l'échelle métropolitaine.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter au titre de la Relance des financements auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, mais aussi d'autres co-financeurs potentiels, en demandant les taux de subvention les plus élevés possibles, et à signer les actes correspondants à la présente délibération.

Pour enrôlement,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL



VERS UN **CONTRAT MÉTROPOLITAIN 2021-2027**
POUR LA RELANCE ET LE RENOUVEAU
DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211_2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

La Métropole Aix-Marseille-Provence propose une démarche inédite de **contrat métropolitain 2021-2027** à ses partenaires (l'Etat, l'Europe, la Région, le Département, mais aussi les acteurs para-publics et privés) **pour financer ensemble les projets essentiels à la réussite de la relance. Partant de sa « stratégie de relance et de renouveau », elle veut contrer durablement les impacts en cascade de la pandémie du COVID-19 et s'affirmer comme capitale euroméditerranéenne.**

Partant des besoins du territoire, mais aussi de ses potentiels considérables, elle invite ses partenaires à participer au financement de projets à fort effet levier pour la relance.

SOMMAIRE

1. Une crise inédite, une onde de choc pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
 2. La Métropole réoriente son mandat autour de la relance et du renouveau
 3. Une priorisation claire autour de huit chantiers prioritaires (AMP 2R) et 180 projets dont deux tiers prêts à démarrer
 4. Notre proposition : signer un contrat métropolitain en mai 2021
 5. Annexe : liste détaillée des projets de la Métropole Aix-Marseille-Provence
-

1

Une crise inédite, une onde de choc planétaire...

Avec l'épidémie de la Covid-19, la planète traverse une crise sanitaire sans précédent. Fin mars 2020, la moitié de la population mondiale était confinée, l'économie était quasiment à l'arrêt, la consommation et les Bourses s'effondraient. Près d'un an plus tard, la plupart des pays peinent à éradiquer définitivement la maladie et adoptent des mesures sanitaires et d'accompagnement de la relance au gré des chiffres de contamination ou des impacts socio-économiques qui s'aggravent.

Aix-Marseille-Provence, ses 6 Territoires, ses 92 communes et ses 1,8 million d'habitants n'ont pas été épargnés par l'onde de choc, et la population comme les entreprises continuent de vivre en s'adaptant aux gestes barrières : chacun est marqué par cette période et en attente de perspective d'avenir. Cette crise sanitaire, liée à la progression rapide d'un virus et aux lourds effets des confinements ou couvre-feux successifs, s'est transformée en une crise globale (économique, sociale, environnementale, culturelle...) comme partout ailleurs.

... qui vient accentuer les fragilités du territoire Aix-Marseille-Provence

Ici, parfois plus qu'ailleurs, certains impacts sont davantage marqués, en particulier lorsqu'ils sont liés aux caractéristiques de métropoles comme celle d'Aix-Marseille-Provence. Alors que la situation économique de la Métropole se redressait depuis les années 2010-2012, la pandémie a brutalement inversé la dynamique. La croissance de l'emploi intérimaire dans tous les secteurs d'activité n'a pas pu compenser les destructions d'emplois salariés. Le nombre de demandeurs d'emploi, qui diminuait depuis 2019, est reparti à la hausse, touchant particulièrement les jeunes actifs. Et les perspectives sont inquiétantes (en témoignent les enquêtes de la CCI Aix-Marseille-Provence et de la DIRECCTE PACA).

Certaines de nos spécificités peuvent avoir un effet démultiplicateur sur les conséquences en cascade de la pandémie de Covid-19 et de la limitation des déplacements (confinements, couvre-feux), plus fortes ici que dans d'autres territoires :

- une population précaire et insuffisamment qualifiée, frappée durement par la crise : 18 % de la population sous le seuil de pauvreté,
- beaucoup de logements anciens dégradés ou manquant de confort, encore plus difficiles à vivre en période de confinement : notamment 8500 copropriétés très dégradées,
- d'importants flux de marchandises (inter)nationaux liés au trafic portuaire, à l'aéroport et aux industries... quasi à l'arrêt,
- une forte activité touristique (croisières, tourisme d'affaire, courts séjours Airbnb...) et culturelle,... pratiquement stoppée,
- une périurbanisation historiquement forte qui a éloigné les lieux de vie des commerces et des services mais aussi induit des déplacements longs et essen

Descripteur descriptif descriptif
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de transmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Verte et euroméditerranéenne, la Métropole Aix-Marseille- Provence est une chance pour la France !

Si certaines des spécificités évoquées plus haut nous fragilisent, Aix-Marseille-Provence est un territoire vaste et diversifié dont la situation géostratégique et les filières sont autant d'atouts pour rebondir :

- Aux portes de la Méditerranée, elle est la 2^e Métropole et la plus vaste de France (4 fois le Grand Paris et 6 fois la Métropole de Lyon) et dispose d'importants hubs : 1^{er} port, 6^e aéroport français, 12 câbles optiques sous marins et des data centers, des organismes euroméditerranéens et la 1^{ère} place diplomatique après Paris
- Un « capital Paysage » avec 54 % d'espaces naturels, 255 km de littoral et terroir agricole exceptionnel
- Une économie diversifiée avec 6 filières d'excellence, le label French tech, un important potentiel de recherche (5000 chercheurs, des pôles internationalement reconnus), des projets innovants (ITER, Immunopole, PIICTO, Henri Fabre...)
- un énorme potentiel d'énergies renouvelables : solaire, géothermie profonde, éolien en mer, économie circulaire.

Evolution trimestrielle de l'emploi salarié dans les Bouches-du-Rhône
(en indice base 100 du 1^{er} trimestre 2020)

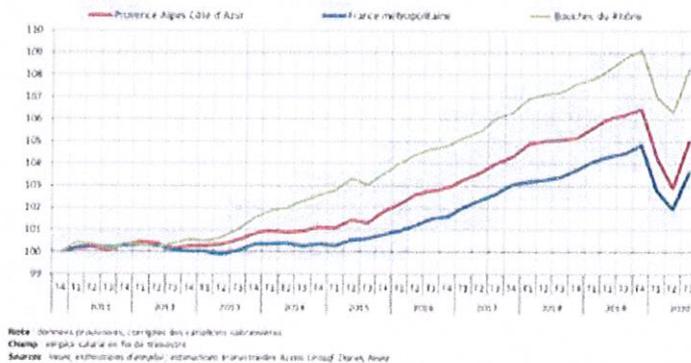


Figure 1. Extrait des éclairages conjoncturels départementaux de la DIRECCTE PACA (2^e trimestre ; novembre 2020)

Taux de chômage dans les Bouches-du-Rhône (en %)

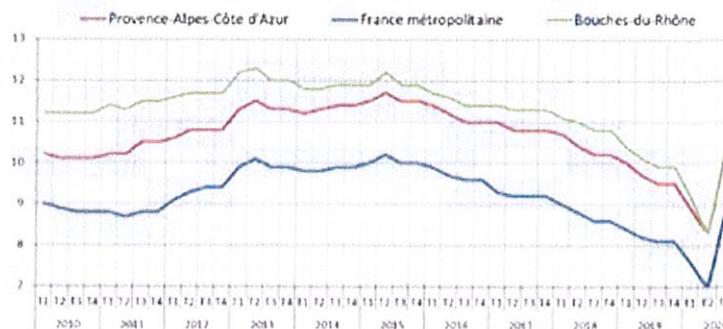


Figure 2. Extrait des éclairages conjoncturels départementaux de la DIRECCTE PACA (2^e trimestre ; novembre 2020)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Engagée aux côtés de ses partenaires dans l'urgence, la Métropole et ses territoires ont été parmi les premiers à s'engager dans la relance

- Aux côtés de l'Etat, de la Région et du Département, la Métropole, ses Territoires et ses communes ont mobilisé leurs agents sur le front de l'épidémie pour maintenir les missions essentielles du de service public, malgré les confinements et le risque sanitaire (déchets ménagers, nettoyage, eau et assainissement, transports, télétravail...).
- Des actions en faveur de la santé des habitants et de la solidarité envers les plus fragiles ont été mises en place : matériels de protection, désinfection des rues, paniers alimentaires, aides aux jeunes, etc.
- En secours à l'économie locale et en articulation avec la Région Sud, des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et sauvegarder les emplois ont été déployées.
- Au-delà de cette gestion de l'urgence et sans attendre les modalités des plans de relance national, européen et régional, les élus d'Aix-Marseille-Provence ont approuvé à l'unanimité en juillet 2020 la délibération-cadre « AMP 2R : la relance et le renouveau d'Aix-Marseille- Provence », conçu comme la feuille de route d'une métropole de projets, réactive et résiliente.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

2

La Métropole réoriente son projet de mandat autour de la relance et du renouveau

Les élus portent une vision large et pragmatique de la transformation métropolitaine.

Dans la période qui s'ouvre, le renouveau de la Métropole Aix-Marseille-Provence impose de prioriser nos efforts et nos moyens pour répondre simultanément à trois impératifs :

- **Le soutien à l'emploi**, pour une Métropole dynamique, soutenue par une économie métropolitaine relancée, portée par des filières stratégiques et une activité commerciale « du quotidien », produisant des biens et des services utiles aux habitants ;

- **L'inclusion sociale**, pour une Métropole des proximités qui soutient les populations fragilisées (très précaires, vulnérables, mal logées) avec un objectif de cohésion et de santé dans toutes les politiques transversales ;

- **La transition écologique**, pour une Métropole nature, soucieuse de son impact (empreinte énergétique, climat, consommation de ressources, biodiversité, patrimoine naturel, etc.) qui valorise ses richesses terrestres et marines exceptionnelles, adapte fortement son urbanisme à ces enjeux et encourage les circuits courts et l'économie circulaire.

Avec la **résilience** comme nouvelle ligne de conduite (= mieux anticiper les risques, mieux gérer les crises lorsqu'elles surviennent et mieux s'en remettre), notre réponse n'est pas conjoncturelle : toute l'action métropolitaine s'engage pour jouer pleinement son **rôle de capitale euroméditerranéenne, pour limiter les multiples risques de notre territoire et pour une plus grande autonomie en termes de ressources (produire et consommer « local » : eau, énergie, alimentation, etc.)**.

3

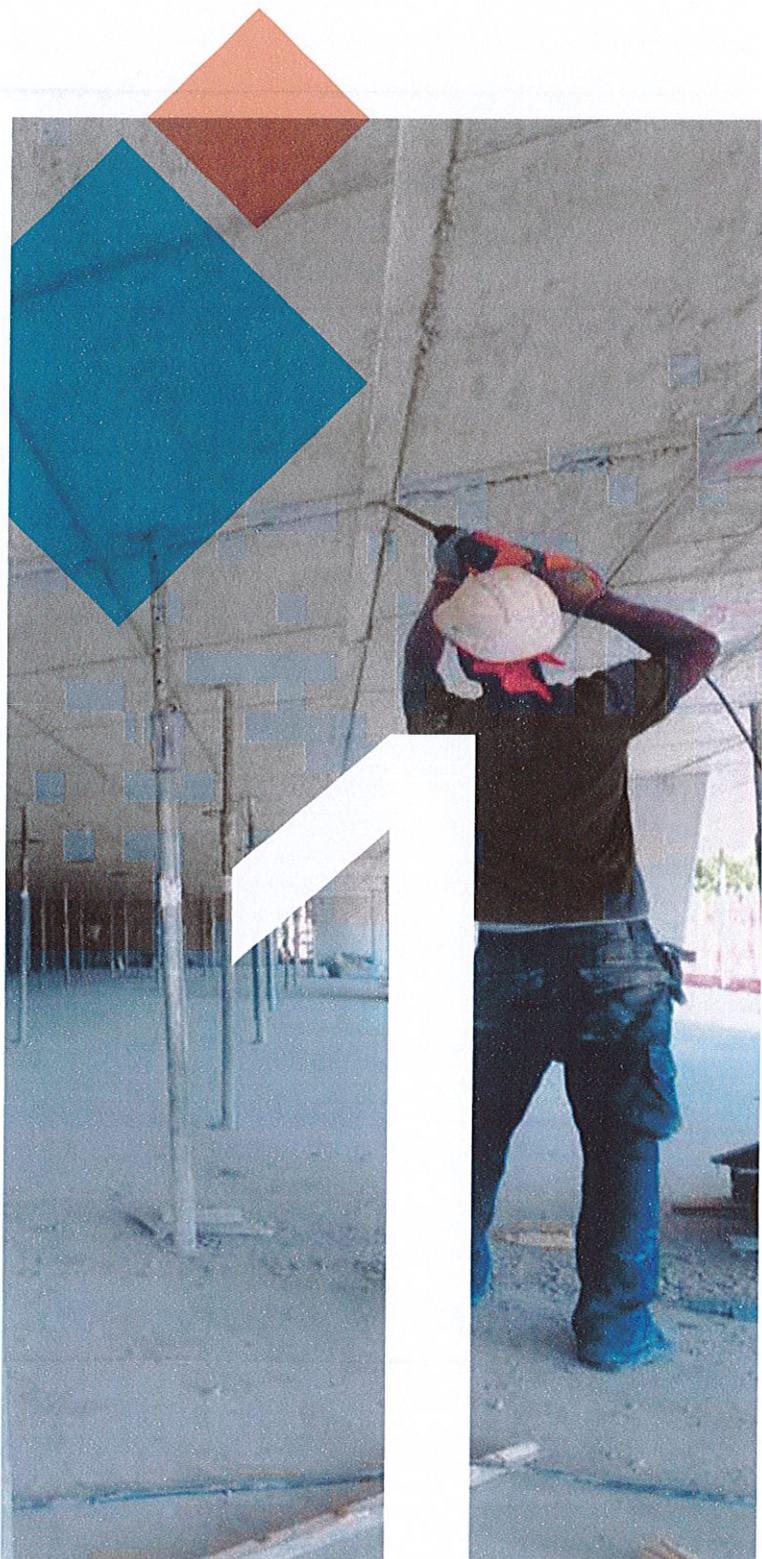
Une priorisation claire autour de huit chantiers transformateurs : « AMP 2R »

La Métropole et ses Territoires déploieront ensemble leurs forces et moyens sur les actions les plus efficaces et impactantes pour la relance et le renouveau, pour maximiser l'effet levier de chaque euro dépensé.

Huit chantiers transformateurs – aussi cruciaux les uns que les autres – pour réussir un nouveau modèle d'aménagement et de développement : plus de qualité de vie, plus de sobriété en ressources, plus de protection des espaces naturels et agricoles et une action résolument tournée vers la « proximité ».

La délibération-cadre **AMP 2R** (« Aix-Marseille-Provence Relance et Renouveau») en a posé le principe et les ambitions dès juillet 2020. Ces huit chantiers ont déjà en partie démarré mais feront l'objet de décisions opérationnelles et financières plus précises, une fois engagées les modalités de dialogue avec les principaux partenaires de la Métropole.

Soutenir massivement les secteurs économiques durement touchés, pourvoyeurs d'emplois et de retombées locales



L'urgence impose d'accompagner vigoureusement les activités « mises à l'arrêt » ou fortement réduites par la situation sanitaire, tels l'activité commerciale, la restauration ou le BTP, qui sont d'importants vecteurs d'emploi local (pour illustration, les seuls chantiers de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée représentent 7 500 emplois directs ou indirects). Il en va de même pour le secteur touristique ou le nautisme (cf. nos 255 km de littoral et les nombreux ports de plaisance gérés par la Métropole), ainsi que pour les activités culturelles et sportives, qui pâtissent de l'interdiction de rassemblement, des freins à la mobilité et de multiples déprogrammations qui sont venues précariser des emplois déjà fragiles (intermittents, saisonniers, emplois associatifs...).

Au-delà des soutiens à l'activité économique (loyers, travaux, trésorerie...) et à la consommation locale et durable des ménages, indispensables à la relance, il s'agit d'accélérer la transition sociale et environnementale de ces secteurs fragilisés. Les actions en faveur de la promotion, de la formation et du numérique seront amplifiées. Des plans par filière pourront participer à cette nécessaire transition. Enfin, la commande publique jouera un rôle de premier plan pour remplir les « carnets de commande » des entreprises de nos territoires et soutenir l'activité économique locale, tout en encourageant le virage écologique et inclusif.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Que l'on parle de l'habitat ou des bâtiments publics, le secteur du bâtiment représente un des enjeux majeurs dans les études des risques, dans la transition énergétique, le tri et stockage des déchets générés par la construction et l'activité du BTP, et dans les énergies photovoltaïques et les réseaux de chaleur.

Répondant aux objectifs de son Plan Climat, **la Métropole souhaite amplifier les moyens dédiés également au plan de rénovation énergétique des bâtiments dans une logique de sobriété en consommation mais aussi de réduction du reste à charge pour les occupants tant des logements (aides accordées aux propriétaires privés et copropriétés) que des bâtiments tertiaires.** La Métropole entend par exemple reconstruire et moderniser la Pépinière d'entreprises innovantes de Pertuis, spécialisée dans l'ingénierie des énergies renouvelables, et le prototypage industriel. Au travers d'un bâtiment éco-responsable de type passif, il s'agira d'anticiper les besoins des entreprises grâce au caractère modulable du bâtiment.

La Métropole souhaite poursuivre et accélérer ses efforts dans le domaine de la transition énergétique par le développement du réemploi des déchets dans une dynamique d'économie circulaire. Cela se traduit notamment par la mise en place de caisson de réemploi au sein des déchèteries, complétée par la création d'une déchèterie/Ressourcerie innovante sur le nouveau quartier des « Fabriques » [Euroméditerranée,

Marseille), afin d'offrir aux habitants une solution de proximité pour réemployer les objets dont ils veulent se débarrasser.

De même dans le cadre de sa stratégie métropolitaine de valorisation de la forêt méditerranéenne, elle ambitionne de mettre en œuvre une gestion forestière préventive pour améliorer la résilience des peuplements forestiers face au changement climatique.

Elle souhaite multiplier les exemples de valorisation du pin d'Alep dans la construction, la menuiserie et l'ameublement en promouvant la valorisation du bois local (circuit court /captation carbone...) issu de travaux forestiers (volet social, architectural, pédagogique...).



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Miser et investir sur les filières économiques privilégiant, santé, qualité de vie, activités «bas carbone» et emplois non délocalisables

La crise liée à la Covid-19 révèle le caractère primordial de la proximité tant dans l'offre de santé que de biens et services indispensables aux besoins de première nécessité et au-delà à la qualité de vie des habitants. Avec d'importantes surfaces mais surtout une agriculture d'excellence (AOC, Label rouge, bio, etc.), La Métropole entend amplifier sa politique alimentaire et de soutien à l'« économie du quotidien », garante de ses paysages et terroirs et source d'emplois non délocalisables. Agriculture, pêche et aquaculture, filière bois et artisanat (dont la mode, la gastronomie, l'argile...) sont emblématiques de nos savoir-faire et des secteurs économiques à fort potentiel.

Pour prendre pleinement le virage du renouveau, il s'agit aussi de déployer l'ensemble des activités liées à la santé, une des filières cruciales du renouveau métropolitain, et aux activités propres ou « bas carbone » (biotech, clean tech, énergies renouvelables, écoconstruction...) pour bâtir un territoire sobre en ressources. L'entrepreneuriat innovant dans ces domaines sera privilégié.

Enfin, il nous faudra miser sur le développement de l'économie sociale et solidaire et des activités innovantes et créatives qui génèrent de la richesse locale plus « vertueuse » ; elle amplifiera les moyens dédiés (cf. réseau d'incubateurs, de technopôles, etc.). La vivacité de l'enseignement supérieur, de la recherche locale, de l'innovation et des filières du numérique sera exploitée dans ce même objectif.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

La filière santé, par exemple, sera fortement soutenue. Après la crise de la Covid-19, le soutien à la filière santé est d'autant plus incontournable. Cette filière qui s'est largement développée ces 15 dernières années est un gisement d'emplois et de développement économique pour le territoire métropolitain.

Elle doit donc être accompagnée. Il s'agit, par ce programme d'actions :

- D'organiser et spatialiser la filière sur le territoire métropolitain,
- Mettre en place progressivement les conditions optimales pour la croissance des entreprises et plus particulièrement des PME innovantes à fort potentiel,
- Permettre une meilleure reconnaissance internationale de l'excellence du territoire métropolitain et de ses acteurs,
- Créer des emplois et de la valeur,
- Accompagner les entreprises innovantes « French Health Tech » qui explorent de nouveaux moyens de prédiction, prévention et diagnostic, de nouvelles thérapies, des progrès en matière d'équipements médicaux ou numériques.

La Métropole ambitionne ainsi de créer dans le domaine de la santé, un pôle majeur à Sainte-Marguerite en cohérence avec les évolutions du technopôle de Luminy et en s'appuyant sur la recherche académique d'excellence menée sur le territoire.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Engager un « Pacte de relocalisation » des activités productives

Pour accroître l'autonomie productive et énergétique métropolitaine, en mettant un terme aux délocalisations à outrance de ces dernières décennies, la Métropole Aix-Marseille-Provence favorisera la relocalisation des industries ainsi que des entreprises produisant de l'énergie sur son territoire ou innovant dans ce domaine. L'enjeu est de garantir, en proximité des capacités de production, notamment dans les productions liées à la santé, à l'agroalimentaire, à l'aéronautique, etc., mais aussi les productions énergétiques à base de ressources renouvelables et de valorisation des déchets.

La présence du Grand Port Maritime de Marseille Fos, de l'aéroport Marseille Provence, des grandes infrastructures (notamment les trois gares TGV et la perspective de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur), d'Euroméditerranée et de grands donneurs d'ordre, donne un avantage compétitif et différenciant dont peut se saisir la Métropole avec tous les acteurs économiques (création d'un club des grands comptes et d'un club des investisseurs internationaux, amélioration qualitative et quantitative de l'offre de bureaux...).

Les chaînes de valeur et d'approvisionnement seront confortées entre grands comptes et petites ou moyennes industries relocalisant aussi les sous-traitants sur le territoire. La variété des ressources renouvelables (l'eau, le mistral, le soleil, etc.) et la diversité des acteurs innovants offrent un autre avantage comparatif déterminant à saisir pour la transition énergétique industrielle.

Pour réussir son renouveau, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'attachera à accompagner la mutation industrielle des secteurs en reconversion et développera fortement l'économie circulaire (où les déchets des uns sont les ressources des autres) dans une optique de stratégie bas carbone. Il s'agira de bâtir une offre foncière économique, adaptée et connectée aux bassins de vie, à haute qualité environnementale et privilégiant le « clé en main » (« welcome pack »), en ville ou dans des zones d'activités requalifiées. Misant sur ses trois technopôles, ses incubateurs et ses pépinières d'entreprises, la Métropole souhaite amplifier et diffuser l'innovation.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

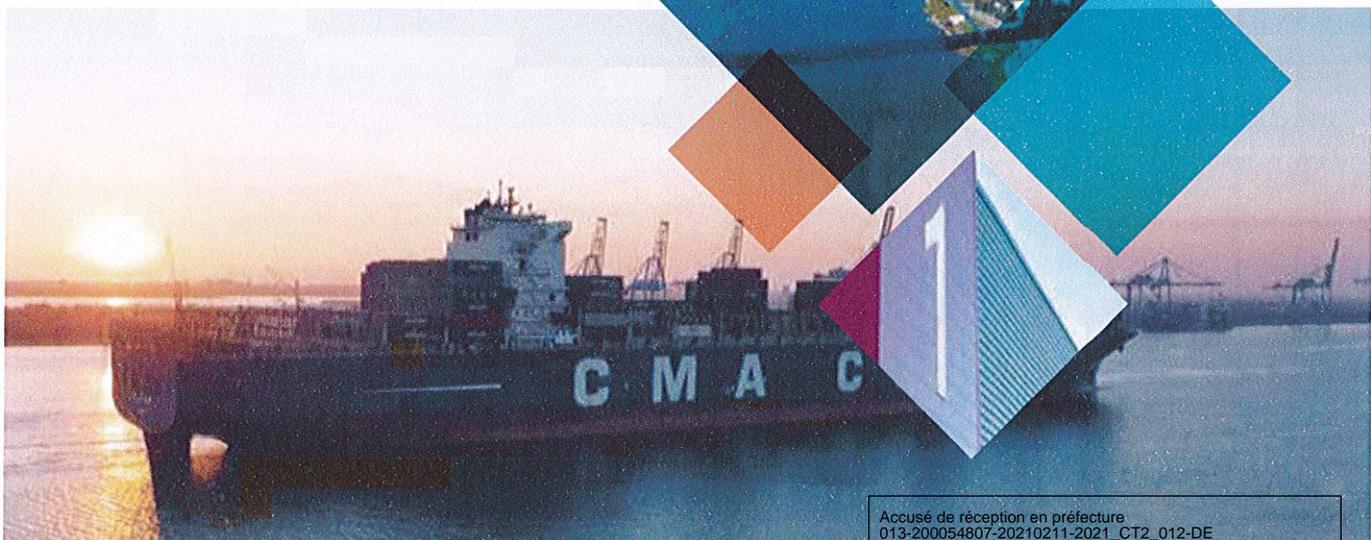
La filière aéronautique et mécanique avec 42 000 emplois est le 1^{er} secteur manufacturier du territoire. Elle s'organise avec un écosystème structuré autour de plusieurs projets d'envergure :

- Le Pôle Jean-Sarail visant à accueillir des activités de maintenance aéronautique et le développement de nouveaux usages aéronautiques (dirigeables, drones, UAM...), et qui est une offre nouvelle structurante qui nécessite un accompagnement financier de l'État et la Région pour poursuivre son développement.
- Le projet Henri-Fabre, positionné sur la transformation de toutes les entreprises industrielles (et non uniquement de l'aéronautique) vers l'industrie 4.0 dans une approche concertée entre grands groupe, PMI innovantes et collectivités, verra une concrétisation majeure avec la construction d'un technocentre labellisé centre d'accélération vers l'industrie du futur.

La filière maritime et logistique s'appuie sur un puissant réseau d'infrastructures de transport et de plateformes logistiques (extension Clé sud). Structurer un pôle logistique performant sur le territoire constitue une priorité pour la Métropole. Elle poursuivra son soutien au développement et l'intégration territoriale de deux outils de connectivité stratégiques que sont le GPMM et l'aéroport international Marseille Provence.

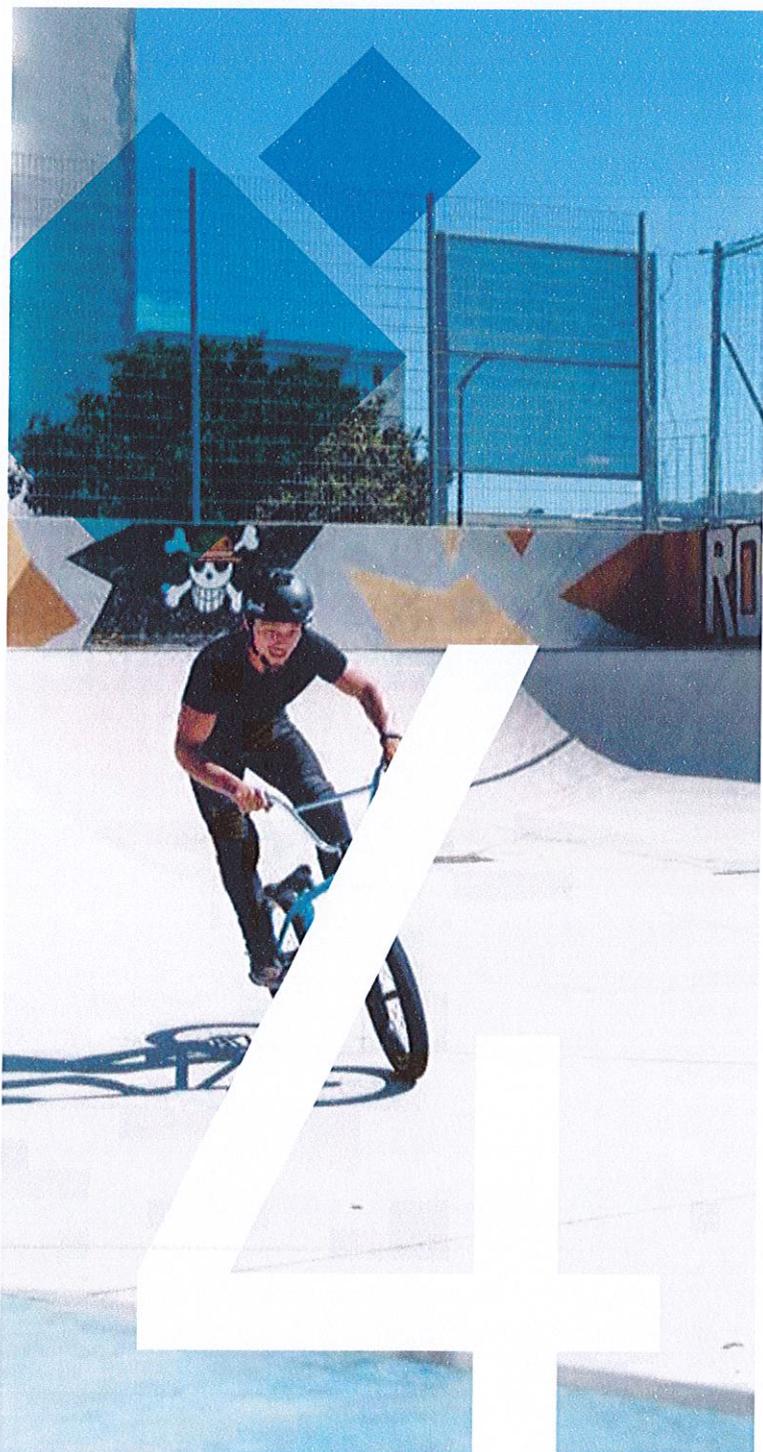
En particulier, la démarche collective du smart port, qui associe acteurs publics et privés et vise à la transformation numérique et environnementale de la place portuaire, sera au cœur des enjeux.

La montée en puissance et la mise en cohérence des lieux industriels essentiels de l'économie maritime que sont La Ciotat (LC Shipyards), le GPMM, Martigues (Caronte) et Port-Saint-Louis-du-Rhône (pôle Nautisme) devront être accompagnées pour faire de notre territoire une référence de la réparation navale sur plusieurs cibles marchés (yachts, catamarans). Au croisement des priorités d'innovation, de capitale euro-méditerranéenne et de l'ambition maritime de Marseille, l'émergence d'un site dédié à l'accueil d'entreprises innovantes de l'économie bleue avec un accès à la mer doit également être accompagnée. Forte de ses infrastructures et de son potentiel d'innovation, la Métropole ambitionne également de devenir le **Hub de l'hydrogène vert de l'Europe du Sud**, y compris par la mutation de sites déjà dédiés à l'énergie (Gardanne-Meyreuil, La Mède...).



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Retisser le lien social, résorber les fractures (sociales, territoriales, numériques), et agir par l'éducation et l'insertion pour donner à chacun sa chance



Aix-Marseille-Provence entend bâtir la « Métropole des possibles », qui articule l'ensemble des politiques publiques et des partenaires au profit de la cohésion sociale. Elle se veut plus inclusive et porteuse de perspective pour les populations les plus fragilisées par la crise : ménages pauvres, jeunes et contrats précaires, personnes âgées ou dépendantes. Cet engagement en faveur de l'équité sociale et économique passera par de multiples dispositifs tels que :

- Un véritable « hub métropolitain d'accompagnement à l'emploi » amplifiant les dispositifs d'insertion,
- Des efforts démultipliés pour toute la chaîne éducative (éviter le décrochage, donner une deuxième chance, former aux métiers en croissance, relation étudiants-entreprises, entrepreneuriat des jeunes, aides à la professionnalisation, etc.),
- Des actions en faveur des plus fragiles (personnes âgées, malades ou handicapées), de l'égalité femme-homme, des liens intergénérationnels et de toutes les formes de solidarité, dont beaucoup se sont magnifiquement manifestées pendant le confinement,
- Des actions issues de la stratégie territoriale intégrée de lutte contre l'habitat indigne adoptée le 13 décembre 2018.

Au-delà de ces enjeux de dynamisation et de lien, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend revisiter la politique de la ville en faisant du nouveau Contrat de ville, l'occasion d'un décloisonnement et d'une revisite des modes de faire et en investissant de nouveaux champs. Plusieurs projets s'inscrivent dans ce cadre :

- La Fabrique du numérique qui, suite à des actions menées dans l'urgence dans le cadre du confinement (prêt de matériel informatique, offre de connexion...), entend prolonger une politique de lutte contre la fracture numérique en développant une filière de recyclage/réusage de matériel informatique par des acteurs en insertion professionnelle et ce au bénéfice de familles qui pourraient acquérir un ordinateur à un prix modeste (30 à 40 euros). Dans cette même optique, le développement de mentorat pour aider les publics les plus fragiles dans leurs démarches informatiques.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

- Le développement de « QPverts » (« Quartiers prioritaires verts ») qui entend valoriser les espaces verts et jardins partagés des quartiers pour les ouvrir sur la ville, les animer et changer leur image et projet « La Bonne mer » qui vise à faire de la dimension maritime du territoire un levier d'inclusion

L'action se poursuit également dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) qui concerne 21 quartiers prioritaires de la Métropole, avec une action forte et structurante soutenue par l'Etat à la fois sur le bâti et les équipements et espaces publics de ces quartiers. A l'instar de l'opération Maille I-Mercure à Miramas (1 212 logements, dont 220 à démolir et 250 à reconstruire) qui poursuivra la transformation de la ville nouvelle (7 000 des 25 500 habitants de la commune) construite au nord de Miramas à partir des années 1960 : grand mail piéton, nouveaux groupe scolaire, centre social et maison de santé pluridisciplinaire. Cette opération s'incarne dans une démarche innovante de co-construction de cet écoquartier (labellisé niveau 2) avec les habitants au travers d'une série d'ateliers et dans un souci d'« urbanisme favorable à la santé ».

La cohésion sociale devra être une préoccupation des politiques d'aménagement et d'urbanisme dans la construction même de la ville. Il s'agira à la fois de développer une offre équilibrée de logements sociaux, des projets urbains intégrés (accessibilité, habitat rénové...) et des espaces et équipements

partagés : espaces publics, accès à la nature, vie collective, sécurité, culture et sport pour tous, etc. Notre modèle urbain est à repenser.

Illustrative des opérations dont l'objectif est de conforter l'offre de logements sociaux et de soutenir les personnes en situation de précarité,... sans faire disparaître des espaces naturels ou agricoles, l'opération d'aménagement de la ZAC des Portes de la Mer à Fos sur Mer, ancienne friche industrielle polluée, envisage la réalisation de 101 logements dont 30% de logements sociaux.

Enfin, l'opération d'aménagement sur la commune de Port-de-Bouc dans le cadre du NPNRU consistera à ouvrir un quartier prioritaire et à le raccorder au port de plaisance permettant de renforcer l'attractivité et/ou l'insertion du QPV dans le reste de la ville.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Viser 350 millions d'euros d'investissement chaque année dans les transports alternatifs à la voiture individuelle



Indispensable pour bâtir un territoire résilient, la construction d'un réseau de transport collectif fiable, performant et durable s'impose comme une des premières priorités métropolitaines.

La mobilité conditionne le succès des autres ambitions de la Métropole, d'où la forte sollicitation de cofinancements :

- Sans des déplacements efficaces, la productivité et l'attractivité économique sont affaiblies.
- Sans possibilité de se déplacer dans un temps et un budget raisonnable, il n'y a pas d'accès à l'emploi et aux autres opportunités de la ville pour les plus fragiles.
- Sans réponse autre que l'automobile pour les trajets quotidiens, la qualité de vie pour ceux qui subissent congestion, bruit et pollution est dégradée, et l'impact environnemental n'est pas soutenable.

Le projet de Plan de déplacements urbains de la Métropole se donne, parmi ses objectifs à l'horizon 2030 :

- Une diminution de 26 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au trafic routier par rapport à 2012, de 75 % des oxydes d'azote liées au trafic routier et de 50 % des particules fines PM 2,5 liées au trafic routier par rapport à 2012 ;
- Une diminution de la consommation d'énergie finale de 29 % par rapport à 2012 ;
- Une augmentation de la part modale du vélo de 1 % à 5 %.

Ceci doit se traduire nettement dans les choix partenariaux. La création d'un établissement public dédié sera sollicitée auprès de l'État, pour trouver des modalités de financement à la hauteur de l'enjeu. La plupart des déplacements quotidiens n'excédant pas 2 km, des actions en faveur des modes actifs (marche, vélo, trottinette...) et du partage de l'espace public pour des circulations apaisées, compléteront le dispositif pour développer la mobilité multimodale à l'échelle métropolitaine et celle de nos territoires.

La Métropole Aix-Marseille-Provence encouragera en outre une moindre mobilité par une forte ambition de déploiement du télétravail, des espaces collaboratifs ou bureaux partagés, des tiers lieux (dont la création sera encouragée dans les centres urbains et noyaux villageois) et l'adaptation des temps (désynchronisation des temps urbains pour limiter les heures de pointe, développement de « des temps » pour cohabiter les déplacements et la gestion des temps urbains).

Accusé de réception en préfecture
0132005480720210211120210072012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception en préfecture : 22/02/2021

Parmi les projets essentiels :

- Pour les lignes ferroviaires, le TER+, cadencé au quart d'heure, est une première étape vers **un service type RER métropolitain** ;
- **100 km de voies réservées aux transports en commun** sur les portions stratégiques des autoroutes et voies rapides ;
- En milieu urbain très dense (Aix-en-Provence, Marseille et villes moyennes), différents **modes de transport à haut niveau de service (THNS)** seront mis en service selon le potentiel d'usage : **méto, tramway, Bus+ (ou BHNS), ou transport par câble quand des obstacles majeurs sont à franchir**. Ces lignes sont interconnectées entre elles et au Réseau Express Métropolitain, par l'intermédiaire des nombreux **pôles d'échanges multimodaux à construire** ;
- **Une accessibilité des transports en commun renforcée** vers et à partir des principales portes d'entrée de la métropole : gares TGV, aéroport, port... avec notamment l'enjeu de la gare de Saint-Charles (projet crucial de la diamétralisation de la gare et de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur) ;
- **Le déploiement de 200 km de voies cyclables** et de services associés, ainsi qu'un **plan piétons** ;
- **Un service public de fret ferroviaire à mettre en**

œuvre : service fiable de navettes ferroviaires reliant l'ensemble des sites et les grandes plateformes logistiques, la Métropole serait le premier établissement public local à proposer ce type de service public ;

- **La zone à faibles émissions** d'environ 20 km² dans le centre de Marseille ;
- **La transition énergétique (électrique et GNV) des véhicules de transport en commun**.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Engager des projets urbains transformateurs, porteurs d'un urbanisme des courtes distances et économe en ressources, et intensifier nos cœurs de ville et de village

Par des efforts coordonnés dans la mise en œuvre de leurs multiples compétences, la Métropole, ses Territoires et ses communes entendent préserver et développer leurs centralités, dont les commerces et services de proximité subissent de plein fouet le contrecoup de la crise. Levier essentiel du renouveau en faveur des proximités, la dynamique de ces centralités passe par :

- davantage de logements et bureaux de qualité construits dans le respect du patrimoine existant (bâti neuf, réhabilité ou immeubles mixtes),
- un ambitieux plan de rénovation énergétique du bâti public et privé,
- l'animation de ces centres appuyée par une gestion urbaine adaptée (sécurité, propreté, ...)
- et davantage d'équipements culturels et sportifs, d'espaces verts et publics, confortables pour tous.

Dans une approche transversale et un étroit partenariat avec les communes, la nouvelle gouvernance métropolitaine valorise cette multipolarité au service de la qualité de vie des habitants. Le projet de Plan partenarial d'aménagement pour le centre-ville de Marseille sera exemplaire en la matière. D'autres espaces prioritaires seront fortement investis par des projets intégrés de grande envergure, à l'image de l'étang de Berre, des quartiers dégradés, de la façade maritime nord (Marseille) d'Euroméditerranée, de la vallée de l'Huveaune, autour des grandes infrastructures de transport. Pour renforcer l'attractivité de certains centres-villes, la Métropole initie en outre la création d'une société foncière dédiée à l'immobilier commercial.

Le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille Horizon, est emblématique de l'ambition de la Métropole de construire un projet urbain intégrant plusieurs dimensions : l'intervention sur l'habitat privé ancien et dégradé ; l'amélioration du cadre de vie ; le développement économique et commercial ; l'offre de transport et des équipements publics. Le tout dans une logique de sobriété foncière et énergétique. Exemples : réhabilitation des écoles inclus dans le périmètre du PPA ; la construction d'une unité d'hébergement d'urgence dans l'ancienne école Giono.

Parmi les autres projets exemplaires dans le domaine de la construction : la construction et réhabilitation des centres logistiques de la Métropole.

L'ensemble de ces travaux s'appuieront sur des principes de sobriété, de flexibilité et de modularité afin de minimiser leur impact environnemental. La conception de ces bâtiments sera exemplaire, non seulement dans la gestion de l'énergie, de l'air, des eaux, mais également dans la conception qui prendra en compte la gestion des travaux, notamment en termes de réemploi et de chantier durable.

La Métropole poursuit également ses efforts sur un projet urbain emblématique sur le secteur Moulins-Docks Libres-Villette, qui prend place sur 7 hectares au cœur d'un quartier à la situation sociale et économique fragile.

Ce projet d'aménagement public vise à établir une cohérence urbaine et asseoir les actions publiques nécessaires à la reconfiguration du site. En intervenant sur cet îlot, la Métropole affiche clairement sa volonté de maîtriser son urbanisation et de favoriser la densification et le renouvellement à proximité immédiate des transports en commun en site propre. Elle agit également avec le souci d'atténuer les effets de bord de l'Opération d'intérêt national Euroméditerranée, et d'éviter une rupture urbaine.

De même, sur l'opération d'aménagement Phares et Balise, qui incarne le renouveau d'Encagnane (Aix-en-Provence), la Métropole entend créer un véritable quartier moderne de plus de 42 000 m² prenant en compte toutes les composantes d'un aménagement repensé « post-covid ».



Accusé de réception en préfecture
013-200034807-20210211-2021_CT12_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Développer l'autonomie énergétique et alimentaire, et encourager les circuits courts

En matière de production d'énergie, les projets sont nombreux et ambitieux. Ils se déclinent dans le **solaire photovoltaïque, dans l'éolien flottant, dans les réseaux de chaleur et la méthanisation** pour atteindre les objectifs en matière de production d'énergie renouvelable à l'échelle régionale. L'objectif visé est multiple, car il faut à la fois **diminuer les dépenses énergétiques des habitants, lutter contre la précarité énergétique en offrant une solution moins dépendante des énergies fossiles, diversifier le mix énergétique, et améliorer la qualité de l'air du quartier ciblé.**



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

La Métropole ambitionne de contribuer dans le domaine de la méthanisation, à hauteur de 30 % à 45 % de l'objectif régional en 2023. À titre d'exemple, les opérations suivantes relevant également des OS des fonds structurels européens seront engagées durant la période du CPER :

- **Création d'une unité de méthanisation à Salon-de-Provence,**
- **Création d'une unité de méthanisation à Marignane.**

La Métropole porte également des projets de développement de réseaux de chaleur performants sur le territoire métropolitain. Pour chacun des projets présentés au CPER 2021-2027, des taux d'énergies renouvelables de 65 % à 80 % seront visés.

L'objectif est en effet de **densifier, développer et produire des réseaux de chaleur vertueux : géothermie, solaire, biomasse, récupération de chaleur fatale** visant ainsi l'indépendance vis-à-vis des énergies fossiles.

En matière de lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, la Métropole a pris l'objectif national de déploiement du réemploi/réutilisation **(5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030)** dans son plan de prévention des déchets ménagers et assimilés, délibéré en décembre 2019, en fixant un objectif de maillage du territoire avec des points pour le réemploi.

Ainsi, la Métropole propose d'inscrire dans la contractualisation des opérations structurantes permettant de développer le réemploi des déchets dans une dynamique d'économie circulaire, de limiter au minimum les nuisances environnementales en réduisant les distances de transport, tout en

développant le tri et la valorisation des déchets sur des installations à réaliser. Elle entend par exemple réhabiliter une ancienne décharge du Mentaure en produisant de l'électricité via l'implantation de panneaux photovoltaïques et en optimisant le réseau de récupération du biogaz produit par les déchets enfouis sur le site.

Conforter le Projet alimentaire territorial pour faire du local (particuliers, restauration scolaire, grandes et moyennes surfaces...), et consolider le débouché prioritaire de nos productions en développant les circuits courts et les liens entre producteurs, distributeurs et consommateurs, doivent être une priorité. Cette politique volontariste de proximité vise à la fois à créer l'accès à une alimentation de qualité pour tous et à soutenir la production agricole locale par :

- Des halles alimentaires ou gastronomiques en centre-ville et des marchés de producteurs provençaux,
- Des points de collecte / logistique urbaine au service des circuits courts,
- Des parcs agricoles périurbains et l'acquisition de foncier agricole de qualité,
- Des fermes et pépinières agricoles pour accompagner l'installation des jeunes agriculteurs,
- La pérennisation des liens contractuels établis pendant le confinement entre les grandes et moyennes surfaces commerciales et les producteurs locaux,
- La structuration d'une filière locale de la transformation agricole pour la restauration hors domicile,
- Le marché d'intérêt national de Marseille, outil métropolitain majeur de la distribution alimentaire, participera de cette politique alimentaire.

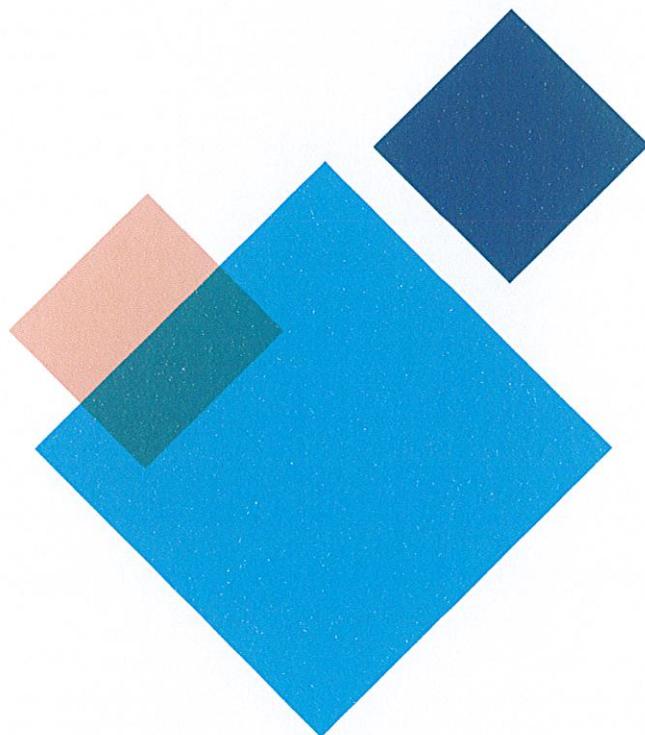
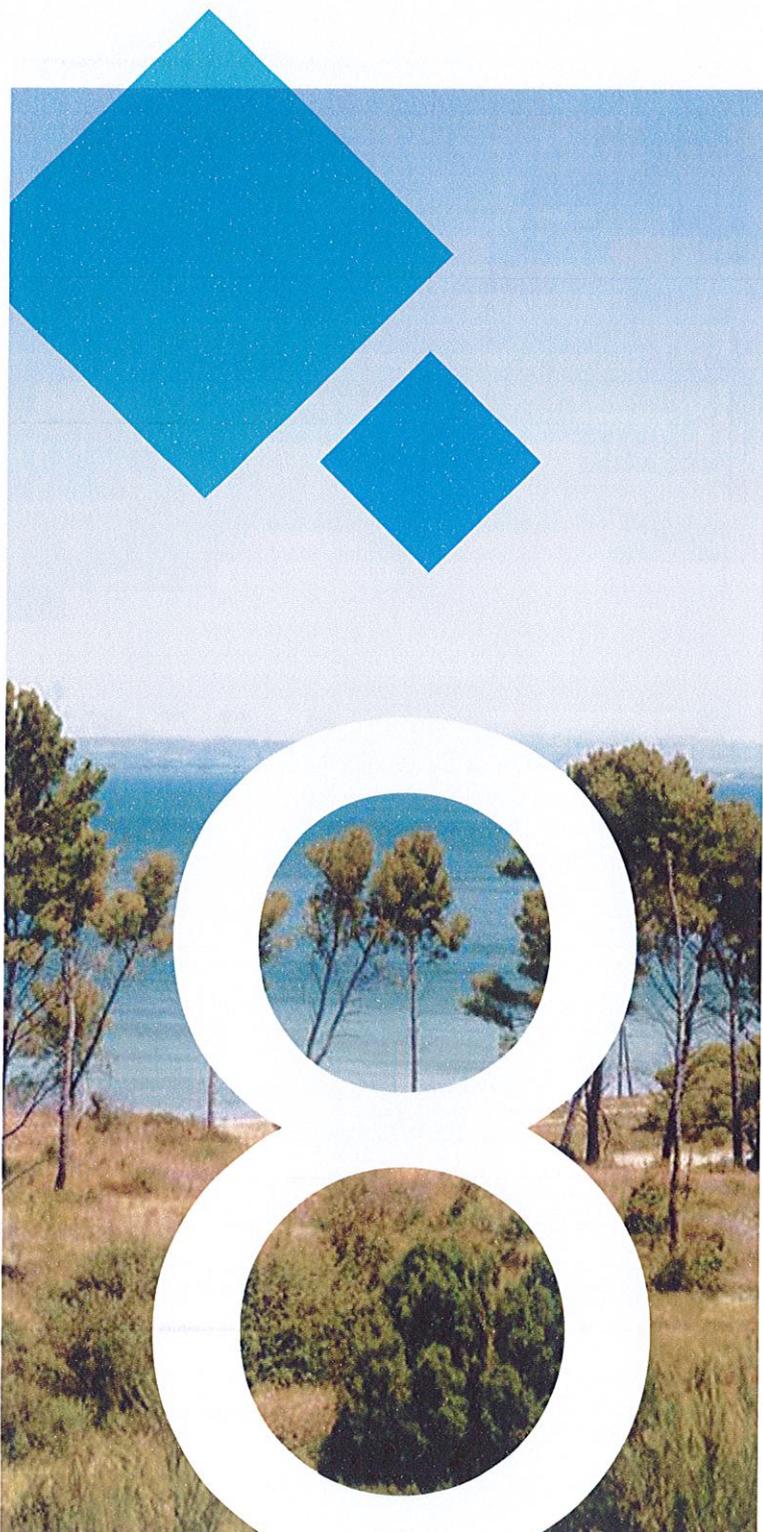


Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_OT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Protéger strictement et valoriser les espaces agricoles et naturels... même en ville

Au sortir de cette crise sans précédent, les habitants sont plus que jamais demandeurs de nature en ville. Consciente de la richesse et de la diversité de son socle naturel, la Métropole entend protéger et valoriser ses espaces maritimes et littoraux, ses espaces naturels, agricoles et forestiers, ses zones humides et ses cours d'eau. Au-delà de la nécessaire préservation des grands espaces, il s'agit également de porter un regard particulier sur l'urbain, en vue du développement d'espaces de nature et de respiration en ville.

Visant l'objectif de « zéro artificialisation nette » des sols, la Métropole entend favoriser une densification raisonnée, le développement d'une agriculture urbaine et d'actions de désimperméabilisation des sols ou de renaturation et ce, afin d'y trouver biodiversité, zones calmes, îlots de fraîcheur et eaux filtrées naturellement.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

La Métropole s'engage ainsi dans des grands chantiers d'aménagement durable (nature en ville, gestion de l'eau dans les opérations, etc.) :

- Requalification environnementale et gestion du risque inondation/désimperméabilisation (Territoire résilient) de la Z.A. Les Paluds à Aubagne,
- Réappropriation de l'étang de Vaïne (restructuration étang de Berre secteur Vitrolles Rognac),
- Création d'un éco parc d'activités (site Intramar - chenal de Caronte, Martigues),
- Aménagement des espaces public Ecoquartier Maille 1 Mercure dont l'objectif est de désenclaver et aménager des espaces publics en les reconnectant les uns aux autres, tout en créant des trames écologiques (vertes, bleues et noires), afin de favoriser la nature en ville et participer à la lutte contre le phénomène des îlots de chaleur urbains.

Elle a par ailleurs identifié des **territoires à forts enjeux environnementaux** comme **l'étang de Berre ou la vallée de l'Huveaune** sur lequel le CPER et la relance pourraient être l'occasion de construire avec l'État, la Région et l'ensemble des acteurs concernés au projet global, porteur d'avenir, et de cibler des

moyens contractualisés pour un chantier aux multiples dimensions, écologiques, environnementales et économiques.

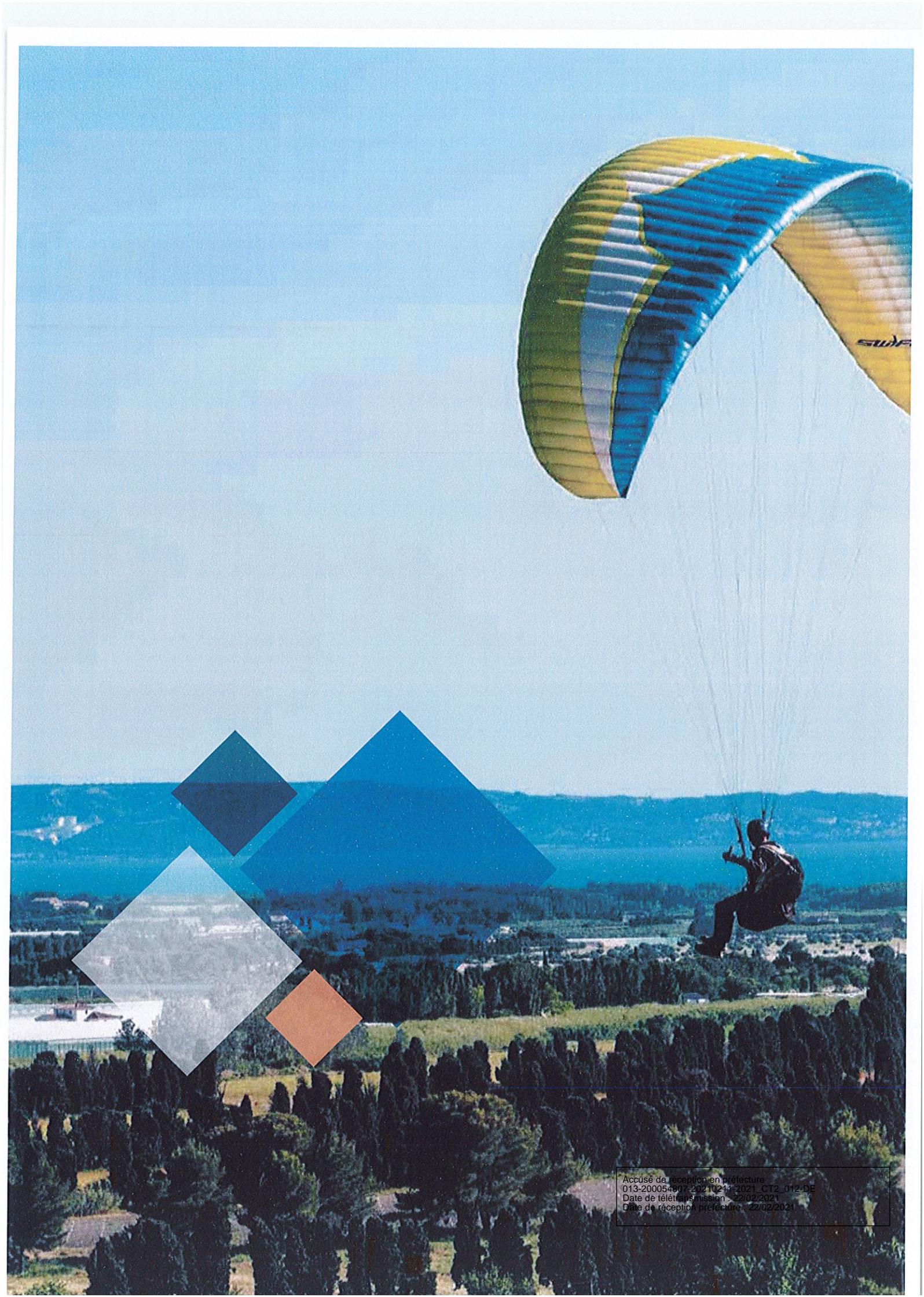
La Métropole entend également reconquérir des friches agricoles sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile en mettant en culture 600 ha de friches agricoles et en favorisant l'installation d'agriculteurs sur ces friches.

Elle poursuit également son engagement envers les agriculteurs en créant une légumerie productrice de produits alimentaires dits de « 4^e gamme » et d'une halle agricole (sur Velaux).

Les espaces naturels couvrent 170 000 ha soit plus de 50% de la superficie métropolitaine, dont une forêt productrice de bois (exploitable sans porter atteinte à la ressource et à préserver face au changement climatique).



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021



Accusé de réception en préfecture
013-200054907-20210214-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Un portefeuille de 178 projets dont 159 en court terme et 19 à long terme

Au total, ce sont 178 projets (dont 159 pouvant démarrer dans les deux à trois ans), pour un montant total estimé à près de 3,88 milliards d'euros, que la Métropole propose à ses partenaires de contractualiser dans le cadre de la Relance. Bien consciente que les financements disponibles ne permettront que difficilement de les financer tous, la Métropole est prête à les prioriser, avec ses partenaires, en fonction des cofinancements possibles.

Montants totaux des projets par politique publique (en euros)

POLITIQUES PUBLIQUES	MONTANT CT	MONTANT LT	MONTANT GLOBAL
Transport et mobilité	1 962 195 996	297 750 000	2 259 945 996
Transition écologique	552 307 694	70 000 000	622 307 694
Santé	23 000 000	90 000 000	113 000 000
Prévention et gestion des risques	10 000 000	950 000	10 950 000
Port et littoral	126 790 000	2 000 000	128 790 000
International, attractivité et tourisme	4 450 800	0	4 450 800
Habitat, logement et cohésion sociale	136 060 667	4 600 000	140 660 667
Développement économique, ESR et innovation	167 178 000	0	167 178 000
Culture, sports et grands événements	29 453 406	0	29 453 406
Aménagement et urbanisme	316 841 541	14 250 000	331 091 541
Alimentation, agriculture, agroalimentaire	5 400 000	15 400 000	20 800 000
TOTAL	3 333 678 104	494 950 000	3 828 628 104

4

Notre proposition : signer un contrat métropolitain en mai 2021

Aujourd'hui, il est difficile pour les Métropoles d'adopter une stratégie sans avoir de visibilité préalable sur les cofinancements qui seront indispensables à sa concrétisation. C'est pourquoi, alors que l'État encourage les territoires à une approche ascendante pour faire valoir leurs priorités stratégiques et leurs projets clés, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose la présente démarche inédite de contrat unique à ses partenaires : **la signature d'un contrat métropolitain qui permettra de simplifier les multiples dispositifs aujourd'hui à l'œuvre, de garantir la convergence des cofinancements vers les priorités d'AMP, et de donner une réelle lisibilité des orientations et des listes de projets.**

Beaucoup de dispositifs et de crédits annoncés, mais peu de garanties

Pour autant, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'inscrit dans la démarche lancée à l'initiative de l'Union européenne et de l'État français. Une série d'outils de financement se mettent actuellement en place pour soutenir le développement des territoires, dont la Métropole souhaite obtenir d'importants financements. L'ensemble de ces outils de financement sont portés, soit par l'État lui-même, soit par la Région, soit à la fois par la Région et par l'État. C'est notamment le cas du CPER et du programme de relance déconcentré de l'État qui, cette année, s'inscriront tous deux dans un nouveau Contrat d'avenir doté globalement de plus de 4 milliards d'euros pour 12 thèmes d'actions. Celui-ci a été signé par le Conseil régional et l'État le 5 janvier 2021.

Il faut souligner en particulier le décalage entre les besoins métropolitains et les moyens actuellement annoncés par les principaux financeurs de la **Mobilité**, première priorité de la Métropole : celle-ci **nécessite un engagement soutenu de l'État, de l'Europe et de la Région, bien supérieur aux annonces. Nous sollicitons**

des garanties sur **l'enveloppe complémentaire à l'appel à projet national « Grenelle 4 », lancé par l'État sur les Transports en commun en site propre (environ 450 millions d'euros France entière...)**. Nos projets sont prêts.

Face à la complexité et l'enchevêtrement des dispositifs annoncés pour la relance européenne, nationale et régionale, la Métropole sollicite :

- une totale association, comme le prévoit la loi, aux choix des opérations du futur CPER/ Contrat d'avenir et de la relance, c'est-à-dire une réelle capacité à dédier d'importants moyens nouveaux aux priorités métropolitaines et la prise en compte effective de ses projets (accessoirement, la plupart des crédits de France Relance mettront les territoires en concurrence par appels à projets) ;
- une visibilité sur les crédits qui seront réellement réservés à la Métropole. Les récents dispositifs relatifs au Contrat d'avenir et à France Relance sont source d'incertitude dans la mesure où ils ne permettent pas de garantir une enveloppe pour la Métropole, ni dans le volet métropolitain ni dans les autres axes. À l'inverse, ils prévoient que la Métropole sera appelée à cofinancer des projets dont elle n'est pas maître d'ouvrage sans que l'on puisse quantifier cette participation. Il s'agit là de projets que l'État et la Région retiennent dans le contrat d'avenir, notamment en matière d'Enseignement supérieur et de Recherche ou lorsqu'il s'agit de projets de grands opérateurs tels que le Grand Port Maritime ou l'EPA Euroméditerranée.

Le financement partenarial de la relance se précise et repose sur plusieurs dispositifs dont :

- la nouvelle génération de Contrat de plan État-Région 2021-2027 (« contrat d'avenir », signé le 5 janvier 2021 entre État et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur),
- les crédits de France Relance (sur la base de nombreux appels à projets nationaux pour la période 2021-2022),
- la future programmation au titre de la politique européenne de cohésion 2021-2027 et les dispositifs d'urgence comme REACT-EU,
- des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), dont chaque interventionnalité devrait être dotée d'ici fin juin 2021.

Mairie de Marseille, Préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Un contrat métropolitain pour une visibilité d'ensemble des engagements collectifs pour la relance

L'enjeu d'un contrat métropolitain est de formuler une vision transversale et partenariale des projets à financer pour la relance et le renouveau, clarifiant les contributions pluriannuelles (court terme, long terme) de chacun des partenaires.

C'est donc un appel à l'État, à la Région et à l'Europe, pour un financement total de 3,8 milliards d'euros, auquel le Département des Bouches-du-Rhône contribuera, à l'appui des financements propres de la Métropole. Seul un cofinancement partenarial exceptionnel permettra de concrétiser les projets déjà identifiés.

La Métropole est un enjeu national et européen : conforter la capitale euroméditerranéenne.

Ce contrat, assorti du projet de territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, permettra de flécher les financements offerts dans les différents cadres aujourd'hui posés : Contrat de relance et de transition écologique, convention d'application du Contrat de plan État-Région, dispositifs de France Relance, fonds européens (notamment le fonds « transition juste », REACT-EU et le « Green Deal »).

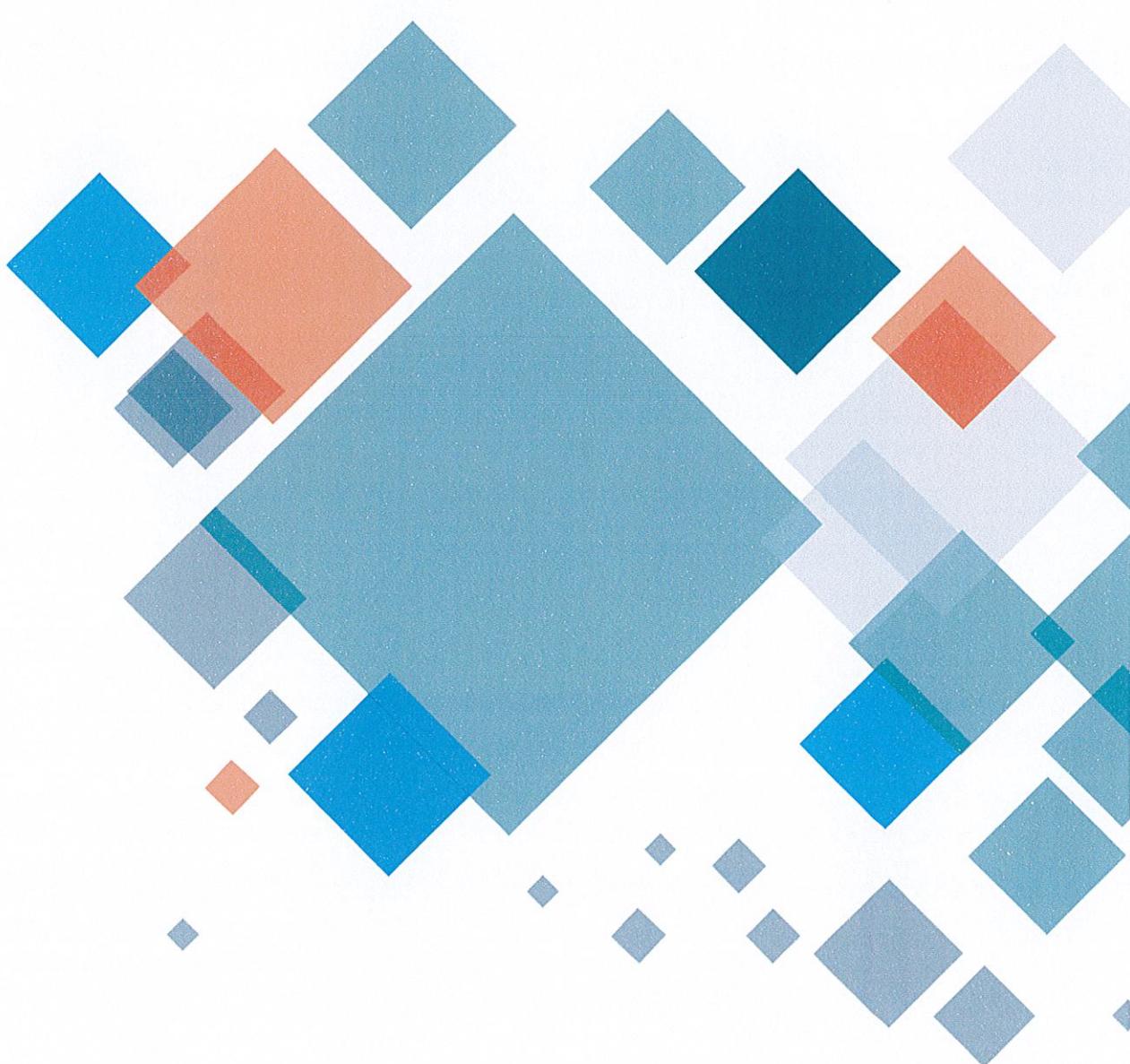
Concrètement, il est proposé de :

- Formuler collectivement le projet : en mars
- S'accorder sur les financements partenariaux : en avril
- Signer le contrat métropolitain : en mai.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Annexes

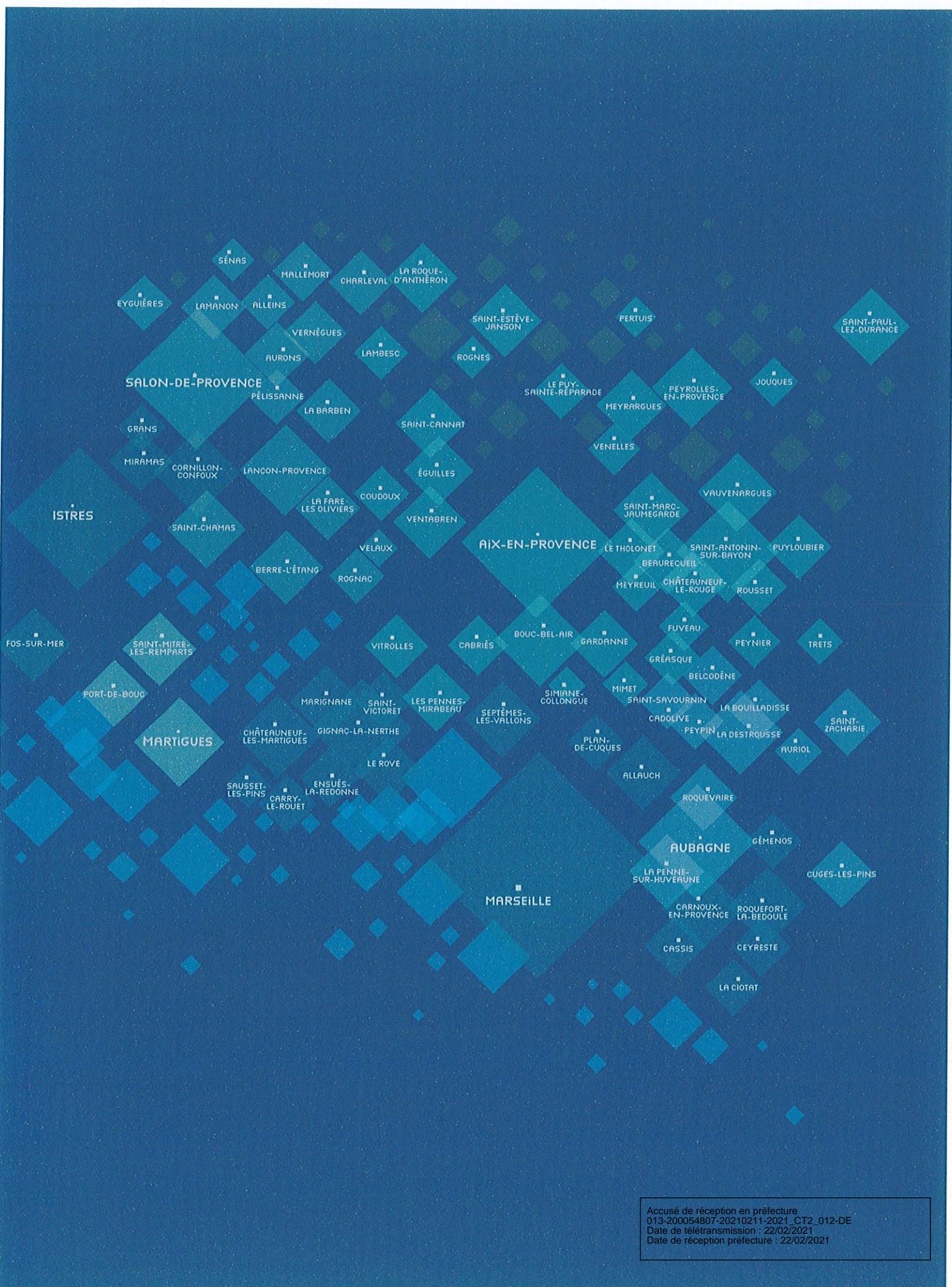


Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

**LISTE DÉTAILLÉE DES PROJETS MÉTROPOLITAINS
(PAR THÉMATIQUES) AVEC MONTANTS TOTAUX
DES PROJETS PAR TERRITOIRE (EN EUROS)**

PORT-SAINT-LOUIS-
DU-RHÔNE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021



SÉNAS, MALLEMORT, CHARLEVAL, LA ROQUE-D'ANTHÉRON, EYGUIÈRES, LAMANON, ALLEINS, SAINT-ESTÈVE-JANSON, PERTUIS, SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE, VERNÈGUES, LAMBESC, ROGNES, AURONS, LE PUY-SAINTE-REPARADE, MEYRARGUES, PEYROLLES-EN-PROVENCE, JOUQUES, PÉLISSANNE, LA BARBEN, SAINT-CANNAT, VENELLES, GRANS, MIRAMAS, CORNILLON-CONFOUX, LANCON-PROVENCE, ÉGUILLES, LA FARE-LES-OLIVIERS, COUDOUX, VENTABREN, SAINT-MARC-JAUMEGARDE, VAUVENARGUES, SAINT-CHÂMAS, BERRE-L'ÉTANG, ROGNAC, LE THOLONET, SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON, PUYLOUBIER, BEAURECUEIL, MEYREUIL, CHÂTEAUNEUF-LE-ROUGE, ROUSSET, FOS-SUR-MER, SAINT-MITRE-LES-REMPARTS, VITROLLES, CABRIÈS, BOUC-BEL-AIR, GARDANNE, FUVEAU, PEYNIER, TRETZ, PORT-DE-BOUC, MARIGNANE, SAINT-VICTOIRE, LES PENNES-MIRABEAU, SEPTÈMES-LES-VALLONS, SIMIANE-COLLONGUE, MIMET, SAINT-SAVOURNIN, LA BOUILLADISSE, SAINT-ZACHARIE, CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES, GIGNAC-LA-NERTHE, LE ROVE, PLAN-DE-CUQUES, CADOLIVE, PEYPIN, LA DESTROUSSE, AURIOL, SAUSSET-LES-PINS, CARRY-LE-ROUET, ENSUÈS-LA-REDONNE, ALLAUCH, ROQUEVAIRE, GÉMENOS, CUGES-LES-PINS, MARSAILLE, LA PENNE-SUR-HUVERAUNE, CARNOUX-EN-PROVENCE, ROQUEFORT-LA-BEDOULE, CASSIS, CEYRESTE, LA CIOTAT, AUBAGNE

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
 Date de télétransmission : 22/02/2021
 Date de réception préfecture : 22/02/2021

CT (court terme) : opérations démarrant entre 2021 et 2023
 LT (long terme) : opérations démarrant entre 2023 et 2027

TRANSPORT ET MOBILITÉ			
NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
Création d'aires de co-voiturage volet Travaux	Métropole	600 000	CT
Plan vélo à l'échelle métropolitaine (voies vertes incluses)	Métropole	10 840 000	CT
Transition énergétique des réseaux de transport (électrique, GNV, Hydrogène)	Métropole	4 006 000	CT
Migration des véhicules tech poids lourds gasoil vers le GNV	Métropole	2 250 000	CT
Acquisition de 2 stations GNV centre de logistique nord et sud	Marseille Provence	2 100 000	LT
Création de pistes cyclables (extension du tram nord-sud phase 1)	Marseille Provence	3 200 000	LT
Création de pistes cyclables (extension du tram vers la place du 4-septembre)	Marseille Provence	950 000	CT
Extension du tram vers la place du 4-septembre	Marseille Provence	75 000 000	CT
Création de pistes cyclables le long du BHNS B4	Marseille Provence	500 000	CT
Plans locaux mobilité	Métropole	1 500 000	CT
Faisabilité sur les aménagements cyclables des Lignes 1 et 2 du plan vélo métropolitain - Secteur de Miramas	Istres-Ouest Provence	4 500 000	CT
Schéma directeur des modes actifs	Métropole	250 000	CT
Extension terminaux Clé Sud (rail route)	Métropole	33 500 000	CT
Pôles d'échanges multimodaux (PEM) : PEM liés à la mise en place du réseau express métropolitain	Métropole	220 000 000	CT
Pôles d'échanges multimodaux (PEM) : 10 PEM de la Métropole hors REM	Métropole	54 000 000	CT
BHNS C (Haut de Brunet Malacrida)	Pays d'Aix	61 250 000	CT
BHNS ligne D (Gare routière - Pôle d'activités)	Pays d'Aix	84 750 000	CT
BHNS Chronobus Aubagne	Pays d'Aubagne et de l'Étoile	32 650 000	CT
Aménagement routier en site propre de la liaison aéroport-gare de Vitrolles	Pays d'Aix	20 000 000	LT
Liaison RD973 déviation Villelaure Pertuis	Pays d'Aix	15 000 000	LT
Extension du tramway nord sud de Marseille (phase 1)	Marseille Provence	320 000 000	CT
Études extension du tramway nord sud de Marseille (phase 2)	Marseille Provence	7 500 000	CT
Extension du Tram Nord sud Marseille (phase 2)	Marseille Provence	256 000 000	LT
Amélioration de l'accessibilité du nord de la ville d'Istres (échangeur des Bellons)	Istres-Ouest Provence	17 500 000	CT
Valtram : remise en service voie ferrée existante pour création d'un tram entre Aubagne et la Bouilladisse, 12 stations	Pays d'Aubagne et de l'Étoile	135 600 000	CT
Lignes structurantes Marseille 2 ^e volet	Marseille Provence	24 000 000	CT
Automatisation du métro NEOMMA	Marseille Provence	532 800 000	CT
Service public de fret ferroviaire - Acquisition de matériel roulant	Métropole	105 100 000	CT
Conception / réalisation transport par câble entre la gare VAMP et l'aéroport	Pays d'Aix	31 000 000	CT
Vitrolles Cap Horizon - 2 ^e phase de cette opération d'aménagement	Pays d'Aix	14 400 000	CT
Agrandissement parking relais de l'IUT de Salon	Pays Salonais	4 000 000	CT
Travaux de l'ouvrage d'art dit Pont des Florides	Métropolitain	1 800 000	CT
Installation de portes palières NEOMMA	Métropolitain	70 000 000	CT
Échangeur autoroutier de salon nord	Pays Salonais	20 000 000	CT
Reconversion friche AREVA - Création d'un nouveau technicentre Acquisition du terrain AREVA à Miramas	Métropole	5 000 000	CT
Réalisation d'une ligne de BHNS B4	Marseille Provence	31 000 000	CT

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
 Date de télétransmission : 22/02/2021
 Date de réception préfecture : 22/02/2021

NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
BHNS Aixpress A : Aix GR / Pôle d'Activités Plan d'Aillane (phases 3) - Bretelle RD9/A51 - Volet Travaux	Pays d'Aix	3 200 000	CT
Gare de Triage de Miramas-Remise à niveau et amélioration du dispositif de tri	Istres-Ouest Provence	20 000 000	CT
PEM Lamanon	Métropole	600 000	LT
Mise en œuvre d'un réseau de liaisons douces en zone urbaine de la ville d'Istres	Istres-Ouest Provence	15 500 000	CT
Plan vélo métropolitain - Aménagements de lignes vélos sécurisés à Port-Saint-Louis-du-Rhône	Métropole	4 000 000	CT
Plan vélo métropolitain - Aménagements de lignes vélos sécurisés à Cornillon-Confoux	Métropole	250 000	CT
Aménagement de pistes cyclables à Grans	Métropole	500 000	LT
Restructuration de l'entrée de ville « ouest » et des abords de la RN 568 (Guignonnet)	Métropole	350 000	LT
Aménagement de pistes cyclables à Fos-sur-Mer	Métropole	1 000 000	CT
Lignes Structurantes RTM (1 ^{re} phase de travaux lignes 15,18, 19)	Marseille Provence	11 999 996	CT
TOTAL TRANSPORT ET MOBILITÉ		2 259 945 996	

TRANSITION ÉCOLOGIQUE			
NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
Observatoire du bruit	Pays d'Aix	600 000	CT
Aménagement d'un parc urbain à Istres	Istres-Ouest Provence	5 000 000	CT
Construction et réhabilitation des centres logistiques de la Métropole	Marseille Provence	66 000 000	LT
Secours en eau de Mallemort, Vernègues, Alleins: interconnexions entre communes et renforcement de l'usine de traitement alimentée par le Canal de Marseille	Pays Salonais	3 000 000	CT
Création d'une nouvelle usine de traitement de l'eau potable (Coudoux, Velaux, Rognac et Berre)	Pays Salonais	10 000 000	CT
Opérations eau potable et eaux usées : Bouc-Bel-Air, Peyrolles, Meyrargues, Vitrolles, Les Pennes Mirabeau, Puylobier, Rognes	Pays d'Aix	9 000 000	CT
Création d'une unité de méthanisation des boues d'épuration et extension de la station d'épuration de Maignane (zone La Palun)	Marseille Provence	21 000 000	CT
Création et réhabilitation d'installations classées pour la collecte et le traitement des déchets à La Fare les Oliviers	Pays Salonais	2 300 000	CT
Extension de l'installation de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois	Pays d'Aix	30 000 000	CT
Construction d'un centre de tri - Aix-en-Provence	Métropole	50 000 000	CT
Développement du réemploi des déchets dans une dynamique d'économie circulaire	Marseille Provence	1 700 000	CT
Création de 2 centres de tri-transfert de déchets métropolitains sur les zones nord et sud de Marseille	Marseille Provence	13 067 611	CT
Réhabilitation du centre de stockage des déchets du Mentaure.	Marseille Provence	9 800 000	CT
Réalisation d'un centre de tri transfert pour la zone ouest du Territoire de Marseille Provence	Marseille Provence	6 640 000	CT
Création d'une déchèterie Métropolitaine à l'ouest du territoire de Marseille Provence	Marseille Provence	2 400 000	CT
Centre opérationnel de collecte des ordures ménagères	Pays d'Aix	18 000 000	CT
Construction d'une nouvelle déchetterie (la Calade : Aix-en-Provence)	Pays d'Aix	2 000 000	CT
Construction d'une déchèterie intercommunale Istres	Istres-Ouest Provence	3 000 000	CT
Développement de réseaux de chaleur performants sur le territoire métropolitain	Métropole	43 100 000	CT
Développement du photovoltaïque sur le patrimoine métropolitain	Métropole	1 000 000	LT
Création d'une unité de méthanisation des boues d'épuration sur la station d'épuration de Salon-de-Provence	Pays Salonais	7 000 000	CT
Requalification smartcity du cœur de Château-Gombert	Marseille Provence	9 000 000	CT
Restructuration du MIN des Arnavaux / 4 enjeux: transformer un outil industriel en diversifiant l'offre et les activités et en le rapprochant du consommateur (logistique du dernier kilomètre et circuits courts de consommation). La restructuration des entrepôts serait l'occasion de créer une couverture photovoltaïque pour le rendre autonome en énergie.	Marseille Provence	51 800 000	CT
Resorption points noirs identifiés par SMUR II	Marseille Provence	8 000 000	CT
Déconstruction et reconstruction Step du Frioul	Marseille Provence	3 000 000	CT
Sauvegarde et valorisation de l'ancien canal du Verdon à Meyrargues	Pays d'Aix	750 000	CT

NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
Extension du réseau eau-assainissement pour le raccordement du secteur Campréoux à Cornillon-Confoux dans le cadre de la ZA touristique métropolitaine	Istres-Ouest Provence	1 400 000	CT
Dilatation du réseau sanitaire avenue Schuman - bord du canal - Marignane	Marseille Provence	1 200 000	CT
Travaux d' assainissement 2021-2025	Marseille Provence	27 000 000	CT
Travaux step 2021-2025	Marseille Provence	4 000 000	CT
Mise en buse du canal tronçon Savine-Lombard	Marseille Provence	7 525 083	CT
Extention dotation potabilisation Giraudets	Marseille Provence	17 000 000	CT
Stabilisation de la galerie de la Batarelle	Marseille Provence	9 000 000	CT
Exhaussement canal de marseille dans souterrain Mussuguet	Marseille Provence	3 080 000	CT
Marseille - Alimentation en eau brute Usine Sainte-Marthe- Phase 2	Marseille Provence	2 800 000	CT
Augmentation de la capacité de production station Vallon Dol	Marseille Provence	3 800 000	CT
Modernisation de l'Usine de Potabilisation de Sainte-Marthe à Marseille	Marseille Provence	21 400 000	CT
Stabilisation du Talus - Secteur Bidaine - Lambesc	Marseille Provence	3 300 000	CT
Confortement du canal de Marseille - Cauvets - Ventabren	Marseille Provence	3 500 000	CT
Secours en eau potable du secteur Marseille Provence ouest	Marseille Provence	35 000 000	CT
Extension du réseau d'alimentation en eau potable de l'avenue du Général Raoul Salan (CD48)- Marignane	Marseille Provence	1 200 000	CT
Travaux distribution 2021-2025	Marseille Provence	12 000 000	CT
Construction d'une nouvelle station d'épuration à Cornillon-Confoux	Istres-Ouest Provence	3 000 000	CT
Création d'un champ captant pour l'alimentation en eau potable de la commune de Miramas	Istres-Ouest Provence	6 500 000	CT
Eau-station filtration 2021-2025	Marseille Provence	1 300 000	CT
Eau adduction 2021-2025	Marseille Provence	1 000 000	CT
Travaux réseau eau assainissement Cabriès, Coudoux, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Peynier, Vitrolles	Pays d'Aix	1 350 000	CT
Sécurisation ressource en eau	Pays d'Aix	1 670 000	CT
Travaux / Études stations d'épuration	Pays d'Aix	1 915 000	CT
Voirie de contournement Ouest des Milles sur la commune d'Aix-en-Provence	Pays d'Aix	31 000 000	CT
Piscine Vitrolles	Pays d'Aix	15 000 000	CT
Piscine Gardanne	Pays d'Aix	5 700 000	CT
Complexe Farigoulier Pertuis	Pays d'Aix	3 000 000	LT
Réhabilitation de l'ovoïde - Mise en œuvre des programmes de travaux des schémas directeurs d'assainissement du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile - Phase 1 : Travaux d'urgence sur le secteur le plus dégradé au niveau de la commune de La Penne-sur-Huveaune et réhabilitation du DO des Escourtines	Pays d'Aubagne et de l'Étoile	9 000 000	CT
Station d'épuration de Cuges-les-pins - Mise à jour du schéma directeur d'assainissement et étude préliminaire pour la réhabilitation de la Step. Travaux de réhabilitation	Pays d'Aubagne et de l'Étoile	1 000 000	CT
Pluvial compétences transférées- amélioration, extension et autres travaux	Pays d'Aubagne et de l'Étoile	2 250 000	CT
Rénovation énergétique du patrimoine bâti métropolitain - 9 opérations sur 4 territoires	Métropole	550 000	CT
Stratégie métropolitaine de valorisation de la forêt méditerranéenne pour faire face au changement climatique	Métropole	4 000 000	CT
Stratégie métropolitaine de valorisation de la forêt méditerranéenne pour faire face au changement climatique	Métropole	1 500 000	CT
Développement et valorisation du pin d'Alep en bois construction issu de travaux réalisés dans le cadre de la défense de la forêt contre l'incendie	Métropole	650 000	CT
Requalification de l'accueil du public sur le barrage de Bimont	Pays d'Aix	1 000 000	CT
Réhabilitation du sentier Imoucha à St Marc Jaumegarde	Marseille Provence	560 000	CT
TOTAL TRANSITION ÉCOLOGIQUE		622 307 694	

INTERNATIONAL, ATTRACTIVITÉ ET TOURISME

NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
Signalétique patrimoniale Ville de Marseille	Marseille Provence	1 450 800	CT
Amélioration des accessibilités au Parc des calanques	Marseille Provence	3 000 000	CT
TOTAL POLITIQUES PUBLIQUES, INTERNATIONAL, ATTRACTIVITÉ ET TOURISME		4 450 800	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

SANTÉ			
NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
Feuille de route health tech - Réhabilitation du site de Luminy biotech	Marseille Provence	10 000 000	CT
Construction d'une Maison de santé pluridisciplinaire La Rousse Miramas (NPNRU)	Istres-Ouest Provence	2 000 000	CT
Etablissement d'accompagnement des enfants en fin de vie Domaine de Conclué Istres	Istres-Ouest Provence	6 500 000	CT
Reconstruction et création d'un centre hospitalier à Salon-de-Provence et acquisition d'un terrain destiné à son implantation	Pays Salonais	4 500 000	CT
Programme de mise en œuvre de la feuille de route health tech de la Métropole : créer un site économique santé health tech à vocation internationale à Sainte-Marguerite	Marseille Provence	90 000 000	LT
TOTAL SANTÉ		113 000 000	

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES			
NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
Diverses études des risques inondations, mouvements de terrain, incendie, bruit, pollution, nature en ville, îlots de chaleur urbains, distinguer dans toutes les études à financer le chiffage des ICU annoncées comme prioritaires. Si étude glissement de terrain pris en charge par la Ville de Marseille, l'enlever du budget global; verifier si dans le cadre du Plan France Relance les études concourant à la prévention des risques sont prises en charge	Métropole	950 000	LT
Requalification environnementale et gestion du risque inondation (Territoire résilient) de la ZA des Paluds à Aubagne	Pays d'Aubagne et de l'Étoile	10 000 000	CT
TOTAL PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES		10 950 000	

PORT ET LITTORAL			
NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
Création d'un éco-parc d'activités (site Intramar - chenal de Caronte, Martigues)	Pays de Martigues	2 000 000	LT
La Ciotat Shipyards : réhabilitation de la nef de Transit	Métropole	11 000 000	CT
Investissements pour l'émergence de filières innovantes de l'économie bleue	Marseille Provence	22 000 000	CT
Protection de l'anse du Rouet - Carry	Marseille Provence	500 000	CT
Aménagement presqu'île du Mazet (Port-Saint-Louis-du-Rhône)	Istres-Ouest Provence	18 500 000	CT
Extension et requalification du port «Les heures claires» à Istres	Istres-Ouest Provence	17 000 000	CT
Réaménagement des quais du port de plaisance du Frioul	Marseille Provence	1 850 000	CT
Études pour la réhabilitation de la digue EST Frioul et la protection du bassin ouest du Frioul	Marseille Provence	2 000 000	CT
Réaménagement de la zone d'activités et de loisirs du port neuf de La Ciotat - Rénovation de la base nautique de La Ciotat	Marseille Provence	1 000 000	CT
Agrandissement du port Albert Samson et des zones d'activités commerciales et touristiques attenantes (étang de Berre)	Pays Salonais	14 420 000	CT
Navette hybride touristique Port-Saint-Louis-du-Rhône	Istres-Ouest Provence	1 000 000	CT
Base catamarans Port-Saint-Louis-du-Rhône	Istres-Ouest Provence	14 800 000	CT
Mise aux normes de l'aire technique du port du Frioul	Marseille Provence	1 120 000	CT
Création de nouveaux accès sécurisés à la mer pour les usagers des losirs nautique	Métropole	1 150 000	CT
Mise aux normes de l'aire d'avitaillement du Port de la Ciotat	Marseille Provence	450 000	CT
Navettes maritimes étang de Berre	Istres-Ouest Provence	20 000 000	CT
TOTAL PORT ET LITTORAL		128 790 000	

HABITAT, LOGEMENT ET COHÉSION SOCIALE			
NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
Projet urbain secteur Moulins-Docks Libres-Villette	Marseille Provence	90 000 000	CT
PPA : logements de transition - Giono	Marseille Provence	4 600 000	LT
Aménagement de la ZAC des Portes de la mer réalisation de 101 logements dont logements sociaux	Istres-Ouest Pro- vence	5 560 667	CT
PPA / GOU : réhabilitation et extension de 4 écoles à Marseille	Marseille Provence	11 510 000	CT
TOTAL HABITAT, LOGEMENT ET COHÉSION SOCIALE		140 660 667	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ESR ET INNOVATION			
NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
Implantation d'activités de la nouvelle filière industrielle des «dirigeables»	Istres-Ouest Provence	86 000 000	CT
Technocentre fullscope Henri Fabre : - Construction du technocentre Henri Fabre - Raccordement des machines/équipements du technocentre Fullscope Henri Fabre	Marseille Provence	22 500 000	CT
Réhabilitation du bâtiment Maison du développement industriel, lieu central du technopole de Château Gombert	Marseille Provence	2 400 000	CT
Travaux d'aménagement du pôle aéronautique d'Istres et réalisation des travaux de défense incendie du hall Mercure	Métropole	18 678 000	CT
Programme Smart Métropole : préfiguration et mise en œuvre	Métropole	4 100 000	CT
Programme de requalification urbaine du secteur Plombières destiné à l'accueil des entreprises	Marseille Provence	17 000 000	CT
Programmes de requalification urbaine destinés à l'accueil des entreprises	Marseille Provence	9 000 000	CT
Reconstruction et modernisation de la Pépinière d'entreprises innovantes de Pertuis	Pays d'Aix	7 500 000	CT
TOTAL DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ESR ET INNOVATION		167 178 000	

CULTURE, SPORTS ET GRANDS ÉVÈNEMENTS			
NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
Agrandissement du stade Maurice David à Aix-en-Provence	Pays d'Aix	6 153 406	CT
Réaménagement de la médiathèque de Cornillon-Confoux	Istres-Ouest Provence	380 000	CT
Extension et réhabilitation de la Médiathèque d'Entressen à Istres	Istres-Ouest Provence	945 000	CT
Nouvelle médiathèque métropolitaine d'Istres	Istres-Ouest Provence	19 475 000	CT
Construction d'une naturothèque à Istres	Istres-Ouest Provence	1 250 000	CT
TOTAL CULTURE, SPORTS ET GRANDS ÉVÈNEMENTS		29 453 406	

AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
Réappropriation de l'étang de la Vaine (restructuration étang de Berre secteur Vitrolles Rognac)	Métropole	15 000 000	CT
Opération d'aménagement des sentiers littoraux des rives de l'étang de Berre et du golfe de Fos sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-Les-Remparts	Pays de Martigues	560 000	CT
Opération d'aménagement du site de Saint-Blaise	Pays de Martigues	2 608 300	CT
Projet urbain quartier gare d'Aubagne	Pays d'Aubagne et de l'Étoile	11 500 000	CT
Projet urbain quartier gare des Pennes-Mirabeau	Marseille Provence	9 412 000	CT
Projet d'aménagement des casernes de la Belle de Mai, projet urbain Quartiers Libres Saint-Charles Belle de Mai (Phase 2)	Marseille Provence	12 250 000	LT
Opération d'aménagement Phares et Balises	Pays d'Aix	18 400 000	CT
Requalification urbaine – Éco-quartier Oasis / quartier de Gare Miramas	Istres-Ouest Provence	92 000 000	CT
Opération d'Aménagement du Quartier du Liourat Vitrolles	Pays d'Aix	14 600 000	CT
Opérations d'aménagement Commune de Port-de-Bouc dans le cadre du NPNRU	Pays de Martigues	28 613 790	CT
Opérations d'aménagement Ville de Martigues dans le cadre du NPNRU	Pays de Martigues	9 583 705	CT
Rénovation urbaine des quartiers de La Maille II – I et Mercure à Miramas : aménagement des espaces publics écoquartiers	Istres-Ouest Provence	30 132 332	CT
Aménagements d'ensemble quartier des Canourgues Salon-de-Provence dans le cadre du NPNRU	Pays Salonais	25 586 981	CT
Requalification et aménagement de l'entrée nord de la ville de Miramas	Istres-Ouest Provence	4 200 000	CT
Réaménagement de la partie centrale de la ZAC de Lavalduc	Istres-Ouest Provence		

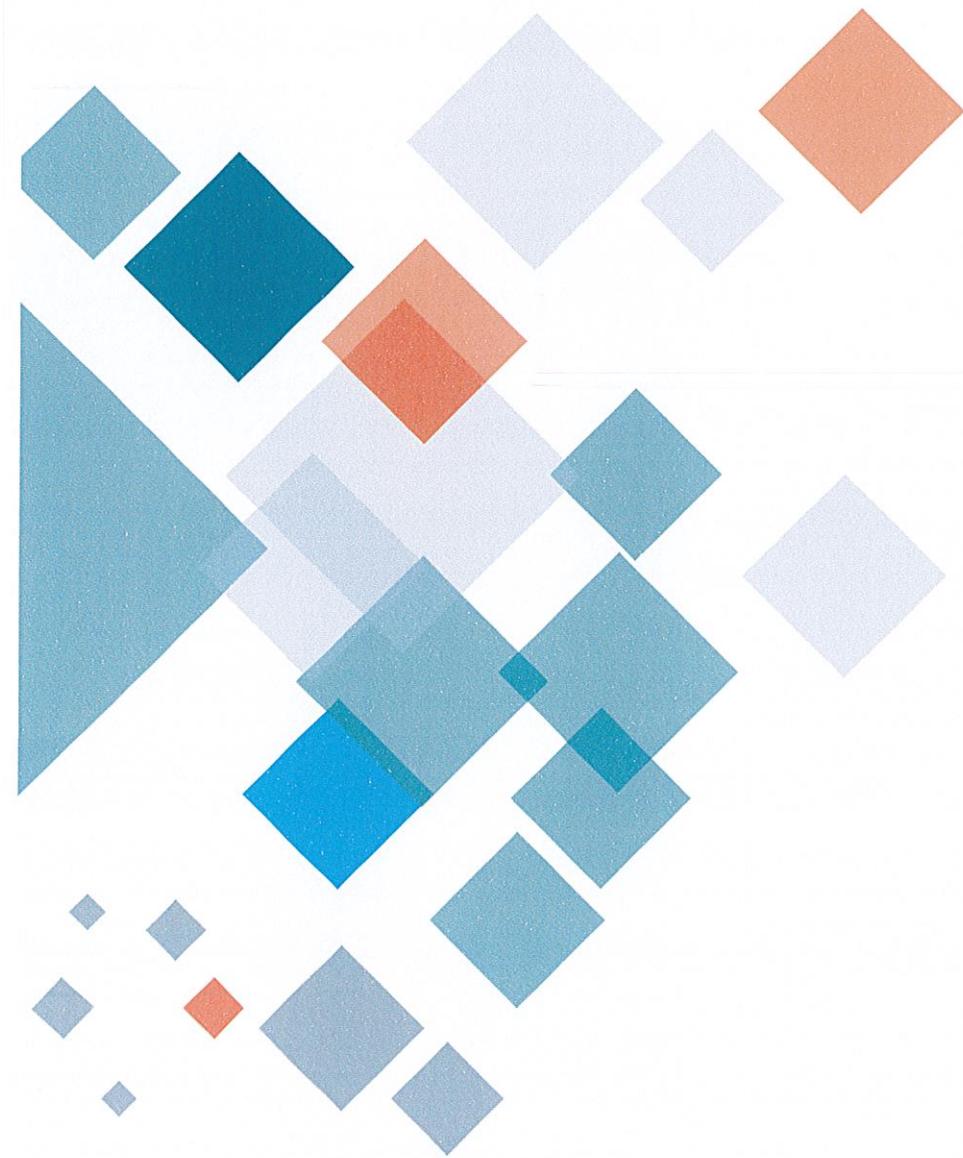
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
Requalification et aménagement de l'avenue du port à Port-Saint-Louis-du-Rhône	Istres-Ouest Provence	11 165 000	CT
Réalisation d'une Maison des Dynamiques Économiques au sein de l'opération de Rénovation urbaine des quartiers de La Maille I & Mercure à Miramas	Istres-Ouest Provence	2 875 000	CT
Aménagement urbain et paysager du secteur à vocation économique « Mi-Biopark »	Marseille Provence	3 200 000	CT
Restructuration de l'Anse du Pharo	Marseille Provence	11 239 954	CT
Technoparc des Florides	Marseille Provence	15 000 000	CT
Aménagement ZAC Athelia 5	Marseille Provence	2 000 000	LT
Requalification du centre-ville de Lançon-Provence autour du champs de mars et de la cave coopérative	Métropole	7 500 000	CT
Aménagement des rives de l'Etang de Berre de la commune de Saint Chamas (espace plage;	Pays Salonais	1 453 077	CT
TOTAL AMÉNAGEMENT ET URBANISME		331 091 541	

ALIMENTATION, AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE			
NOM DU PROJET	TERRITOIRE	MONTANT TOTAL € H.T	CT/LT
Projet alimentaire territorial (PAT) : développement de l'agriculture et de la distribution de produits agricoles alimentaires en zones rurales et urbaines	Métropole	5 400 000	LT
Reconquête des friches agricoles du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	Pays d'Aubagne et de l'Étoile	3 000 000	CT
PAEN de Velaux : création d'une légumerie et développement d'une halle agricole	Pays Salonais	500 000	CT
Création d'une zone économique dédiée à la résilience alimentaire et énergétique des territoires	Marseille Provence	10 000 000	LT
Création d'un Espace Test Agricole à Luyens	Pays d'Aix	1 900 000	CT
TOTAL ALIMENTATION, AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE		20 800 000	

TOTAL GÉNÉRAL DES PROJETS D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

3 828 628 104 € H.T



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021



MÉTROPOL AIX-MARSEILLE-PROVENCE
58 BOULEVARD CHARLES LIVON — 13007 MARSEILLE



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_012-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

OBJET : Ressources - Finances - Approbation des projets de la Métropole en vue de l'adoption d'un contrat métropolitain intégrateur des financements de l'Etat, de la Région, du Département et des fonds européens dans le cadre du Contrat d'avenir et du Plan de relance et – Approbation de la liste des projets portés par le Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	53
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25
Pour	49
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

HUBERT Claudie - KLEIN Philippe - PENA Marc

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

PETEL Anne-Laurence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **18 FEV. 2021**